

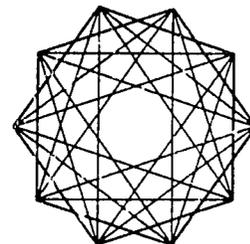
PN-ABF-297
06589

PLANNING AND
DEVELOPMENT
COLLABORATIVE
INTERNATIONAL

**PROJET DE DECLARATION DE POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT URBAIN POUR LA BANQUE
AFRICAINÉ DE DEVELOPPEMENT**

COTE D'IVOIRE

Mai 1990



P A D C O

AN INTERNATIONAL COLLABORATIVE FORMED TO
PROVIDE GOVERNMENTS AND PRIVATE CLIENTS IN
AFRICA, ASIA, LATIN AMERICA AND THE NEAR EAST
WITH INTEGRATED RESEARCH, PLANNING AND MANAGEMENT
SERVICES FOR URBAN AND RURAL DEVELOPMENT

**Politique de la Banque
Africaine de Développement
Relative au Développement Urbain**

Côte d'Ivoire

Mai 1990

Préparé par

PADCO

1012 N Street, NW

Washington, DC 20001-4297

UNITED STATES OF AMERICA

Telex No. 248529 PAD UR

United States Agency for International Development

CONTRACT NUMBER: PDC-1008-I-00-9069-00

DELIVERY ORDER: 02

AID PROJECT NUMBER: 624-0434

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	1
Le Contexte	1
Les Objectifs	2
L'Organisation de ce document	2
2. VUE GENERALE DU DEVELOPPEMENT URBAIN EN AFRIQUE	3
Les Données démographiques de base	3
Les Difficultés et les opportunités de l'urbanisation	3
Le Rôle de l'urbanisation dans le développement économique	5
Les Questions de politique urbaine	6
Les Politiques macroéconomiques et l'urbanisation	7
L'Efficacité et l'équité dans l'orientation de la croissance économique	7
L'Assistance aux métropoles et aux grandes villes	8
L'Assistance aux villes secondaires	10
L'Assistance aux petites villes et le développement régional	11
Les Composantes d'un développement urbain efficace	11
La Participation du secteur privé	17
Les Questions d'environnement	18
Les Questions institutionnelles	20
Les Cadres politiques nationaux et la coordination	21
L'Autonomie des municipalités et leur gestion	21
La mobilisation des ressources locales	22
L'Information et la formation professionnelle en vue de besoins sectoriels plus étendus	24
L'Intégration des projets et le développement urbain	25
La Ccordination au niveau des projets	26
3. L'EXPERIENCE DU GROUPE DE LA BAD DANS LES ZONES URBAINES	27
Le Financement des secteurs et le développement urbain	27
Les Activités et l'expérience des autres donateurs	28
Les Enseignements du passé	29
4. POLITIQUE GENERALE DE FINANCEMENT DU GROUPE DE LA BAD DANS LES ZONES URBAINES	30
Les buts de la BAD dans les zones urbaines	31
Les Principes fondamentaux	31
Les Politiques de financement sectoriel dans les zones urbaines - les stratégies	32
Les stratégies de mise en œuvre des politiques, des programmes, et des projets urbains	38
Les recommandations pour la formulation des projets urbains	39
ANNEXE	41

1. INTRODUCTION

LE CONTEXTE

1.1. De toutes les régions du monde, l'Afrique est celle qui connaît le taux de croissance urbaine le plus élevé. En 1985 encore, elle était rurale pour les deux tiers, si bien que l'ensemble des conséquences de cette urbanisation n'est toujours pas reconnu partout. Nombre de pays et d'agences de développement continuent à envisager l'Afrique comme une région de développement fondamentalement rurale. Mais cette perception doit changer rapidement, car la vitesse et la continuité de l'urbanisation sont telles que d'ici l'an 2020, plus de la moitié de la population de l'Afrique sera concentrée dans des zones urbaines. Presque tous les pays-membres du groupe de la Banque africaine de développement (BAD) seront affectés par cette tendance à l'urbanisation.

1.2. Ce processus d'urbanisation est à la fois inévitable et irréversible en Afrique. Il est caractérisé non seulement par une amplitude sans précédent, mais aussi par une rapidité extraordinaire. Dans la très courte période des 30 années à venir, l'Afrique devra, entre autres :

- loger dans des villes le double de la population urbaine totale actuelle de l'Europe et de l'Amérique du Nord;
- au moins tripler le volume total de l'ensemble du système des établissements humains en zone urbaine;
- construire 107 millions d'unités d'habitation urbaines en se fondant sur une famille moyenne comprenant six personnes;
- et créer 116 millions d'emplois urbains.

1.3. Cette croissance énorme affectera toutes sortes de villes, grandes et petites, dont la plupart souffrent déjà de pénuries substantielles de logement, d'infrastructures, de services de santé et d'enseignement; de difficultés écologiques croissantes; de taux de chômage partiel ou total très élevés; et de structures administratives fondamentalement insuffisantes. Les ressources financières officielles ne suffiront pas à résoudre ces problèmes. C'est pourquoi il faudra que les politiques urbaines et les investissements publics aient pour objectif de créer un climat favorable à la stimulation de l'investissement privé, à l'augmentation de la productivité et à la création d'un maximum d'emplois pour permettre le plus grand développement social et économique possible. Il est probable que la création de ce climat devra mettre en oeuvre toute une gamme d'initiatives, parmi lesquelles on peut citer la mise en place d'infrastructures et la fourniture de services publics, les réformes juridiques et réglementaires et les modifications des procédures administratives pour les rendre plus souples et plus accessibles aux personnes privées et aux entreprises, l'extension des programmes de développement des ressources humaines, et le renforcement des activités de soutien aux entreprises.

1.4. L'urbanisation a des effets marquants sur tous les aspects du paysage et du mode de vie africains. C'est pourquoi l'urbanisation doit être maintenant considérée, dans le cadre du développement de l'Afrique, comme une source de difficultés, mais aussi d'opportunités, bien plus grandes que par le passé. La formulation et la mise en oeuvre de politiques urbaines appropriées et efficaces devront tenir compte des aspects positifs de la croissance urbaine pour trouver les moyens d'exploiter ses forces constructives au bénéfice du développement économique de chaque pays. Les pays africains peuvent récolter des bénéfices considérables et éviter de nombreux écueils en mettant au point, dès maintenant, des méthodes productives de gestion de la croissance urbaine alors que l'urbanisation en est encore à ses débuts.

1.5. Depuis sa création, le groupe de la BAD accorde des prêts pour le financement de projets dans les zones urbaines. Une grande partie des prêts et projets du groupe dans les secteurs traditionnels ont eu pour cadre des zones urbaines. L'amplitude et la rapidité toujours croissantes du processus d'urbanisation en Afrique ont fait prendre de plus en plus conscience de la nécessité de nouvelles attitudes pour faire face à une situation qui ne peut pas être maîtrisée grâce à l'approche projet par projet du passé. Le moment est donc venu, pour le groupe de la BAD, de définir l'orientation de ses activités et de ses relations avec les pays-membres, dans l'avenir, en ce qui concerne le développement urbain.

1.6. Le groupe de la BAD se rend compte que la formulation de sa politique générale doit tenir compte de la situation actuelle et des tendances du développement urbain dans chacun de ses pays-membres. Les politiques urbaines doivent avoir pour objectif de contrer les aspects négatifs de ces conditions et de rendre plus efficaces et productifs leurs côtés positifs.

LES OBJECTIFS

1.7. Le présent document de travail identifie certaines des opportunités et des difficultés liées à la croissance urbaine, et il détermine une approche à la mise au point de la réponse et de l'orientation appropriées pour les activités futures du groupe de la BAD dans les zones urbaines. Les objectifs de ce document sont les suivants :

- présenter une vue générale du développement urbain en Afrique, avec les difficultés et les opportunités qui y sont liées,
- déterminer les principales questions en rapport avec l'urbanisation et stimuler le dialogue pour encourager les gouvernements des pays-membres à mettre au point des stratégies urbaines à long terme,
- fournir des directives générales et formuler des politiques de base pour les activités du groupe de la BAD dans les zones urbaines,
- informer les pays-membres des principales difficultés qui doivent être prises en compte dans l'élaboration des projets de développement,
- et fournir des directives pour la coordination interne, dans le groupe de la BAD, de l'élaboration, de l'estimation, de l'évaluation et du suivi des projets.

L'ORGANISATION DE CE DOCUMENT

1.8. Le reste de ce document comprend trois parties :

- **Le chapitre 2** est un bref exposé général du développement urbain en Afrique, il examine le rôle de l'urbanisation dans le développement, et présente les principales questions à envisager dans la formulation d'une politique générale urbaine.
- **Le chapitre 3** revient sur les opérations passées de la BAD et son expérience, ainsi que celle des autres agences de développement, dans les zones urbaines. Il examine les opérations de financement du groupe de la BAD en zone urbaine dans les secteurs traditionnels, et aussi les difficultés rencontrées et les enseignements applicables aux programmes urbains de l'avenir.
- **Le chapitre 4** formule des directives de politique générale pour les activités futures de financement du groupe de la BAD dans les zones urbaines, et pour stimuler le dialogue entre le groupe de la BAD et les pays-membres sur les questions de développement urbain et les propositions de financement de projets.

2. VUE GENERALE DU DEVELOPPEMENT URBAIN EN AFRIQUE

LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES DE BASE

2.1. D'après les chiffres publiés par les Nations Unies¹, l'Afrique connaît le taux de croissance urbaine le plus élevé du monde. Entre 1 950 et 1 985, la population totale du continent s'est accrue de quelques 330 millions d'habitants. La population urbaine est passée de 32,9 millions d'habitants en 1 950 à 177,4 millions en 1 985. C'est à dire que 43,6 % de la croissance démographique totale s'est produite dans les zones urbaines pendant cette période. En 1 950, 14,8 % des Africains habitaient en zone urbaine, contre 31,7 % en 1 985.

2.2. Les mêmes sources onusiennes indiquent qu'au cours des 35 années à venir, la transformation des structures de la croissance urbaine et de la croissance rurale sera encore plus rapide. Entre 1 985 et 2 020, la population urbaine devrait croître de 644 millions d'habitants alors que la population rurale ne devrait augmenter que de 291 millions. Cela signifie qu'en gros, les deux tiers de la croissance démographique totale du continent - 935 millions d'habitants - attendue au cours de cette période devront être logés dans des villes. La population urbaine de pratiquement tous les pays d'Afrique sera multipliée par trois ou par quatre.

LES DIFFICULTES ET LES OPPORTUNITES DE L'URBANISATION

2.3. L'urbanisation est à la fois cause et conséquence de la transformation complexe et de grande envergure qui se manifeste, dans les pays africains, par le passage d'une économie fondamentalement rurale à une économie à dominante urbaine. L'urbanisation est source de nombreux bénéfices. Elle permet aux pays africains de diversifier et d'améliorer leur économie, et d'augmenter leur participation au commerce international. Elle fournit le cadre de toute une gamme de nouvelles carrières et de sources de revenus particulièrement importantes pour les migrants ruraux installés dans les villes et les familles dont le chef est une femme. Elle contribue à l'amélioration du niveau de vie de larges segments de la population et elle augmente de façon significative leur accès à de meilleurs services de santé et d'enseignement, ainsi que leurs chances de participer de façon constructive à la vie communautaire. En absorbant les excédents de population rurale, les villes d'Afrique soulagent les contraintes sur les terres et l'environnement ruraux. Les centres urbains de toutes dimensions, depuis les grandes métropoles jusqu'aux villes-marchés, jouent le rôle de catalyseur dans cette transformation.

2.4. L'urbanisation est un caractère essentiel du processus de développement. C'est une des rares grandes transformations sociales qui produise une croissance économique à haut niveau soutenable pendant de longues périodes. Les grandes villes d'Afrique contribuent à la croissance économique de leur pays en absorbant une part significative de leur croissance démographique, en offrant le cadre matériel de l'expansion des activités productives, en fournissant les services et les infrastructures de base nécessaires au secteur secondaire, à la commercialisation des produits agricoles et à l'exportation. Les grandes villes d'Afrique jouent le rôle d'incubateurs dans la maturation des nouvelles entreprises du secteur privé créatrices d'emplois, elles sont donc considérées de plus en plus comme des moteurs du développement économique. En moyenne, les zones urbaines d'Afrique produisent actuellement plus de 50 % du PNB de leur pays, et elles doivent en produire une part encore plus grande dans l'avenir. La Banque Mondiale, pour son compte, estime que plus de 80 % du PIB des pays en développement seront produits dans les zones urbaines d'ici à l'an 2 000. L'urbanisation joue

¹Evaluation 1982 des Nations Unies.

aussi le rôle de catalyseur pour les transformations sociales de grande envergure qui résultent, dans les zones urbaines, de l'échange et de l'interaction des idées et des techniques nouvelles, de l'accès à l'information et à l'enseignement, et d'une meilleure participation à la vie communautaire.

2.5. La création d'emplois est une des principales difficultés de la croissance urbaine, mais c'est aussi une source d'opportunités. D'après les projections de la Banque Mondiale², l'ensemble de la main d'oeuvre disponible en Afrique devrait passer de 237 millions de personnes en 1 985 à 346,6 millions en l'an 2 000, soit une augmentation nette de 116,5 millions sur une période de 15 ans. Au cours des vingt années suivantes, l'ensemble de la main d'oeuvre disponible devrait croître encore plus rapidement, il pourrait atteindre les 700 millions de personnes en l'an 2 020. Tout cela représente, pour l'Afrique, un double défi de grande importance : d'abord en termes d'emplois à créer pour absorber l'augmentation de la main d'oeuvre disponible et ensuite d'accroissement de la productivité pour parvenir à une augmentation réelle du revenu par habitant.

2.6. Quels que soient les succès obtenus dans le développement et la modernisation du secteur agricole, il est évident que l'augmentation projetée de la population active dans les zones rurales ne pourra pas être absorbée par le nombre limité d'emplois qui y seront créés. L'expérience des dernières années montre que les initiatives de développement rural ne réduisent pas l'urbanisation de manière notable. En fait, les grandes villes devront offrir des possibilités d'emploi non seulement pour leur propre main d'oeuvre croissante d'origine urbaine mais aussi pour la main d'oeuvre d'origine rurale qui ne pourra pas être absorbée par l'agriculture ni par les activités connexes. Pour y parvenir, les grandes villes devront faire des investissements substantiels dans les infrastructures, les télécommunications et les sources d'énergie pour aider au développement d'entreprises nouvelles et modernes. Un des objectifs-clés de leur politique sera de s'assurer que les investissements se traduisent par des taux élevés de croissance économique, rapportent des bénéfices à réinvestir, et soient autofinancés pour ne pas avoir à recourir à des subventions.

2.7. Le débat sur les mérites de l'urbanisation en Afrique et sur l'opportunité de la ralentir ou d'y mettre fin a maintenant fait place à un point de vue plus constructif qui se concentre sur les moyens de l'absorber et de la faire participer au développement de chaque pays. On constate de plus en plus que le développement économique et social est fondé sur la complémentarité entre le développement rural et celui de centres urbains efficients. Il en résulte qu'on accorde un intérêt croissant aux relations multiples et complexes entre les villes de toutes dimensions et les zones rurales qui les entourent, et au besoin de renforcer ces relations en vue d'obtenir un développement économique maximum, équilibré et soutenable. On s'accorde à penser que l'amélioration de l'agriculture et du développement rural, dans l'avenir, dépendra de leurs relations au sein d'un réseau de centres urbains efficients qui pourront fournir les services essentiels et nécessaires au financement, à la commercialisation, au traitement et à la distribution des produits agricoles, des possibilités d'emploi dans les activités liées à l'agriculture, et l'accès aux marchés et aux consommateurs urbains.

2.8. Les sommes d'argent envoyées par les habitants des villes à leurs parents des campagnes constituent un lien solide entre les zones urbaines et les zones rurales. Ces transferts

²Rapport sur le développement dans le monde en 1987, Banque Mondiale.

de fonds ne contribuent pas seulement à l'amélioration du niveau de vie dans les zones rurales, ils jouent souvent un rôle-clé dans la promotion des nouvelles techniques agricoles, dans l'achat des intrants et le financement des prêts. Au fur et à mesure de la reconnaissance de l'importance des liens entre zones rurales et zones urbaines, de nombreux pays d'Afrique cherchent à améliorer la production agricole ainsi que les moyens, pour les villages et les petites villes, de faciliter la commercialisation des produits agricoles et de fournir des services et des infrastructures de base aux régions rurales qui les entourent.

2.9. Il faut aussi trouver un équilibre entre les ressources allouées aux besoins de l'expansion des entreprises urbaines essentielles à la croissance économique de chaque pays et celles destinées à soulager les difficultés croissantes des pauvres des villes. En 1975, 2,5 millions de ménages urbains vivaient dans la pauvreté en Afrique, c'est-à-dire seulement 20 % de l'ensemble des ménages pauvres. D'ici l'an 2 000, le nombre des ménages urbains pauvres devrait augmenter de 275 % pour atteindre 7,9 millions. Ils représenteront alors 42 % de l'ensemble des ménages pauvres d'Afrique.

2.10. L'expérience montre que l'assistance directe n'est pas le seul moyen d'aider les pauvres des villes. L'amélioration de l'efficacité économique et les politiques de création d'un milieu dans lequel les pauvres peuvent s'aider eux-mêmes sont aussi importantes et, en général, elles ont permis des progrès plus soutenables. Les politiques d'aide les plus efficaces ont été celles qui facilitent la création et l'expansion des petites entreprises du secteur non structuré, améliorent l'accès à la propriété foncière, soutiennent la construction de logements et d'infrastructures abordables par le secteur non structuré, et améliorent l'enseignement primaire et les soins de santé préventive. On constate de plus en plus que la grande majorité des migrants urbains pauvres trouvent un emploi, surtout dans le secteur non structuré, et peuvent améliorer leurs conditions de vie. Malgré leur manque d'infrastructures, les zones d'habitation spontanée fournissent, pour un prix abordable, des logements meilleurs que ceux qu'ils ont quitté dans les zones rurales.

2.11. Avec l'accélération du processus d'urbanisation en Afrique, il sera encore plus important, pour les grandes villes, d'adopter des mesures destinées à supprimer les obstacles au développement économique, tels que les difficultés d'accès aux capitaux et aux terrains, et à améliorer les services de transports et de communications, ainsi que ceux de distribution d'eau et d'électricité. Comme l'accès à des capitaux même très peu élevés peut se traduire par de gros bénéfices sur le plan de la création d'emplois et de la croissance des revenus, il faudra aussi envisager sérieusement de mettre un terme aux préjugés institutionnels contre les prêts aux petites et moyennes entreprises.

LE ROLE DE L'URBANISATION DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.12. Les pays africains font face à trois importantes difficultés pour le développement de leur économie : le remboursement de leur dette extérieure et l'obtention de devises fortes grâce à une plus grande participation au commerce international, l'accroissement du PIB et l'amélioration générale du niveau de vie, et la création du plus grand nombre d'emplois possible pour absorber la croissance de la main d'oeuvre. Les chances de résoudre ces problèmes dépendront, dans une grande mesure, de la productivité des grandes villes.

La dette extérieure et les devises fortes

2.13. La dette extérieure constitue le fardeau économique le plus lourd pour beaucoup de pays-membres du groupe de la BAD. L'endettement total actuel de l'Afrique est estimé à près de 200 milliards de dollars américains. En 1986, les paiements au titre de la dette se sont élevés à quelque 14 milliards de dollars, soit cinq fois plus qu'au début de la décennie. Le ratio du service de la dette dépasse maintenant les 30 %, et certains pays consacrent plus de la moitié de leurs recettes d'exportation au service de la dette. En fait, l'Afrique est un exportateur net de ressources financières depuis 1985, avec des paiements au titre de la dette plus grands que les rentrées en assistance au développement.

La croissance économique interne

2.14. Après une période initiale de croissance, beaucoup de pays d'Afrique ont obtenu des résultats économiques décevants ces derniers temps. Dans les années 1980, la plupart des pays-membres du groupe de la BAD ont connu des taux de croissance réelle très faibles sinon négatifs. Dans presque tous les pays, la population a crû plus vite que l'économie et le PIB par habitant a diminué. Il n'est pas surprenant que les plus mauvais résultats économiques aient été enregistrés dans les pays les plus pauvres qui, pour des raisons de structure-même, sont les moins aptes à se redresser rapidement. L'augmentation de leur PIB constitue donc un important objectif économique pour tous les pays-membres du groupe de la BAD. On estime que les zones urbaines pourront fournir jusqu'à 80 % de la croissance des PIB.

2.15. Compte-tenu des écarts parfois énormes entre le PIB par habitant dans les zones rurales et les zones urbaines, il ne suffira pas de se concentrer sur l'agriculture pour provoquer la croissance économique globale nécessaire à l'amélioration du niveau de vie et au service de la dette. Il faudra pondérer les économies rurale et urbaine en fonction de leurs potentiels et avantages respectifs pour parvenir à des taux de croissance significatifs dans le cadre de l'économie globale.

La création d'emplois

2.16. Jusqu'à présent, les éléments générateurs d'emplois prévus dans les projets individuels ne se sont pas montrés très efficaces. On s'accorde de plus en plus à penser qu'il est plus facile de créer des emplois urbains grâce à des moyens plus indirects. Les investissements en infrastructures de base, les modifications dans les règlements de zonage et la simplification des procédures officielles d'agrément sont souvent plus efficaces, pour stimuler les investissements du secteur privé et le développement des petites entreprises nécessaires à la création d'emplois, que les interventions directes en vue de soulager les effets du chômage.

2.17. Il ne faut pas oublier aussi que la créativité, l'ingéniosité et le développement des qualifications des chefs d'entreprise continueront à jouer un rôle de première importance dans l'expansion des entreprises artisanales et les activités économiques non structurées. Ces qualifications seront un atout, à long terme, pour l'accroissement de la participation des pays africains au commerce international.

LES QUESTIONS DE POLITIQUE URBAINE

2.18. Dans le présent document, les questions de politique urbaine sont divisées en deux grandes catégories : les questions de stratégie en rapport avec le développement urbain en général et son rôle dans le développement économique, et les questions institutionnelles en rapport avec le cadre de la mise en oeuvre des politiques et des programmes.

LES QUESTIONS DE STRATEGIE

LES POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET L'URBANISATION

2.19. Les politiques urbaines ont des conséquences profondes sur les résultats économiques de chaque pays à cause de leur impact sur la répartition et l'emploi des ressources, sur la productivité de la main d'oeuvre, sur la contribution des villes à l'économie nationale et à sa croissance, et sur les relations entre le développement urbain et le développement rural. En conséquence, les résultats économiques globaux de chaque pays dépendent de l'efficacité économique de ses villes grandes et petites.

2.20. Ces dernières années, beaucoup de pays d'Afrique se sont lancés dans des programmes d'ajustement structurel et des réformes de politique macroéconomique. Bien que ces programmes aient été mis au point de façon spécifique dans chaque pays, ils comprennent souvent une réduction des subventions urbaines, des limitations à la croissance des effectifs de la fonction publique, et une réduction des dépenses publiques. Ces programmes accordent aussi la plus grande importance aux échanges internationaux, au soutien au secteur privé structuré de chaque économie, à l'expansion du marché officiel de l'emploi, à la mobilisation des capitaux locaux et internationaux dans des investissements productifs, et à l'amélioration de l'efficacité et de la productivité des secteurs privé et public.

2.21. Toutes ces réformes macroéconomiques peuvent avoir des effets remarquables sur le développement des zones urbaines en supprimant les obstacles artificiels et les subventions, à l'intérieur des systèmes d'établissements humains, pour permettre à toutes les villes de croître en fonction de leurs potentiels et avantages respectifs. Dans la mesure où les réformes macroéconomiques font diminuer les dépenses publiques, elles peuvent mener aussi à des réductions dans le financement des infrastructures et des services urbains. Pour l'éviter, il faut prendre des mesures destinées à garantir la continuité des investissements en accordant, dans les villes déficitaires en infrastructures et en services, une plus grande attention à leur autofinancement grâce à des politiques des prix appropriées.

L'EFFICACITE ET L'EQUITE DANS L'ORIENTATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

2.22. La répartition des ressources publiques entre fonds destinés à augmenter l'efficacité économique et assistance plus directe aux pauvres constitue un problème délicat sur lequel on doit souvent revenir. L'efficacité économique est la mesure de la rentabilité des ressources investies dans la croissance économique, elle se manifeste par l'augmentation du Produit national brut. L'équité se réfère ici à la répartition des bénéfices - revenus et accès aux services publics et équipements collectifs. Elle a une dimension géographique, qui implique la réduction des inégalités entre les régions et leur revenu par habitant, et une dimension sociale qui implique l'amélioration du niveau de vie des familles les plus pauvres.

2.23. L'équité géographique demeure un idéal surtout théorique parce que les ressources naturelles ne sont pas les mêmes dans toutes les régions. Il faut cependant faire son possible pour aider chaque région à réaliser son potentiel de développement. L'équité géographique peut être améliorée, en premier lieu, grâce à de bons réseaux nationaux de transports et de communications. L'équité sociale et le niveau de vie peuvent bénéficier, à long terme, de l'augmentation des revenus des ménages provoquée par une croissance économique soutenue.

2.24. Comme aucun pays ne peut se permettre de choisir une stratégie nationale de l'habitat hautement concentrée sur l'efficacité ou sur l'équité, le choix n'est pas entre ces deux extrêmes. Une stratégie en faveur de la pure efficacité provoquerait probablement des troubles sociaux même si le taux de la croissance économique nationale était bon dans l'ensemble. Et une stratégie dont l'équité serait le seul objectif mènerait à une réduction des investissements et à un déclin économique général qui se traduiraient par l'incapacité du gouvernement à atteindre son objectif. Il faut trouver un équilibre entre les idéaux d'efficacité et d'équité si l'on veut que les pauvres des zones urbaines deviennent plus productifs.

2.25. Pour parvenir à cet équilibre, une approche fondamentale consiste à promouvoir l'investissement du maximum de capitaux possible dans endroits les plus favorisés du point de vue économique et, en même temps, à faciliter l'accès des groupes aux revenus les plus faibles aux bénéfices de la croissance. Il ne s'agit pas d'abandonner l'objectif de soulagement de la pauvreté. Au contraire, cette approche reflète une meilleure compréhension de ce qu'il faut faire pour parvenir à un soulagement durable de la pauvreté en reconnaissant le rôle essentiel que la croissance économique doit jouer dans l'amélioration des niveaux de vie. Pour faire profiter le plus grand nombre possible de ménages pauvres des bénéfices de la croissance économique, il faudra mettre en vigueur, pour le logement, les infrastructures, les services publics et les équipements collectifs, des normes d'un coût abordable pour chaque pays comme pour ses habitants.

2.26. Dans la poursuite de ces objectifs de croissance du développement urbain, les investissements doivent être dirigés vers les projets qui créent des conditions favorables à l'esprit d'entreprise en ce qui concerne l'industrie et les autres branches de l'activité économique urbaine. Parmi les projets d'investissements adaptés à ces objectifs, on trouve les télécommunications, la production et la distribution régulières d'énergie électrique, la fourniture d'eau potable et de logements, les systèmes d'assainissement, ainsi que les transports urbains. Les mesures de réduction des freins à la croissance et de rationalisation des politiques économiques, industrielle notamment, se sont aussi montrées essentielles au développement.

2.27. Les politiques urbaines doivent être fondées sur des approches soutenables, que l'on pourra mettre en oeuvre à l'échelle requise pour parvenir aux objectifs d'efficacité et d'équité. Il faut éviter, entre autres, de fournir de grandes quantités d'assistance extérieure et de laisser la population compter sur les subventions publiques. De plus, les politiques urbaines doivent être mises en oeuvre sur l'ensemble de chaque ville, et elles doivent être réalisables en un temps raisonnable. L'expérience montre que les politiques qui prévoient davantage de subventions aux populations urbaines qu'aux populations rurales, aux groupes à revenus élevés qu'à ceux dont les revenus sont faibles, et aux usagers des services plutôt qu'à ceux qui ne s'en servent pas, ne sont pas soutenables. Ces politiques ne sont pas, en général, du meilleur intérêt pour le pays, tant du point de vue de l'efficacité que de celui de l'équité.

L'ASSISTANCE AUX METROPOLES ET AUX GRANDES VILLES

2.28. La croissance rapide des grandes métropoles de l'Afrique constitue un aspect impressionnant de son urbanisation. D'ici à l'an 2 000, par exemple, Le Caire, Lagos et Kinshasa devraient faire partie des 35 villes les plus grandes du monde; 98 grandes villes africaines devraient compter plus d'un million d'habitants. La population de l'ensemble de ces métropoles devrait représenter à peu près la moitié de celle du continent.

2.29. Beaucoup d'Africains envisagent avec inquiétude la croissance rapide de ces grandes villes, et un certain nombre de pays a, dans le passé, formulé des stratégies destinées à ralentir leur croissance en favorisant le développement de foyers de croissance industrielle et de villes secondaires, ainsi que le développement régional et celui de l'agriculture. En général, ces stratégies n'ont pas été couronnées de succès parce qu'elles auraient nécessité un contrôle sur les populations et sur les capitaux incompatible avec un niveau substantiel d'autonomie économique. La plupart des tentatives de retenir les populations rurales de plus en plus nombreuses dans les régions à faible potentiel de développement se sont révélées intrinsèquement contreproductives du point de vue économique, elles ont souvent mené au gaspillage de capitaux de développement déjà rares. La véritable solution au problème des grandes villes ne réside donc pas dans la mise en oeuvre de mesures destinées simplement à ralentir ou à inverser leur croissance démographique, mais à faire en sorte que la croissance économique soit aussi rapide que l'augmentation inévitable de leur population.

2.30. Les grandes villes disposent déjà de beaucoup des atouts requis pour atteindre cet objectif : vastes marchés, transports et communications efficaces, main d'oeuvre et cadres qualifiés, équipements collectifs fiables, et contacts administratifs et politiques. Les économies d'échelle et la concentration des moyens, dans les grandes villes, permettent une meilleure productivité et une plus grande rentabilité des investissements, de première importance pour la création et l'expansion des entreprises nouvelles et l'efficacité des activités économiques en général.

2.31. L'amélioration de l'efficacité économique des métropoles nécessitera une plus grande implication des secteurs public et privé dans l'amélioration des transports urbains et des équipements collectifs, le contrôle de l'environnement - en particulier ceux de la pollution atmosphérique et de la pureté de l'eau, l'aide au logement pour les ménages pauvres, l'amélioration de l'enseignement élémentaire, des services de santé et des services sociaux, et la création d'un plus grand nombre de possibilités d'emploi, en particulier dans le secteur non structuré.

2.32. Souvent, les grandes villes fournissent une part significative du PIB et de la valeur ajoutée de leur pays. Les dépenses publiques par habitant sont en général plus élevées dans les grandes villes qu'ailleurs, mais elles fournissent encore davantage de ressources publiques. Dans la plupart des cas, les impôts directs et indirects prélevés sur les personnes privées et les entreprises ainsi que les sommes payées au titre des services publics dans les grandes villes résultent en un transfert net de ressources des zones urbaines vers les zones rurales. La densité plus grande de la population, dans les grandes villes, contribue aussi à la réduction des coûts de la mise en place et de la gestion des équipements collectifs et des services sociaux.

2.33. De plus, c'est par l'intermédiaire des grandes villes que la plupart des pays sont en contact avec les marchés internationaux et les pays industrialisés. Elles servent de carrefour pour les transports, les communications et la circulation des idées et des informations. Les innovations et les technologies avancées y trouvent un terrain favorable. Le siège du gouvernement central et ceux des institutions financières dont dépend le développement des entreprises industrielles et artisanales se trouvent en général dans des grandes villes.

2.34. Bien que les métropoles africaines de plus d'un million d'habitants nécessiteront des investissements et une attention considérables, il ne faut pas oublier que plus de 450 millions d'Africains habiteront, en l'an 2 000, dans des villes moins d'un million d'habitants. Tout ceci

mène à deux conclusions. D'abord, il faudra améliorer les capacités de gestion urbaine pour pouvoir administrer les grandes métropoles avec leurs problèmes inévitables, dûs à une population pléthorique et à des revenus faibles. Les méthodes et techniques de gestion urbaine connues, à ce niveau, devront être adaptées aux particularités économiques et sociales de l'Afrique. Il faudra trouver des idées neuves et de nouvelles façons de penser. Ensuite, l'Afrique devra former des cadres de la gestion du développement urbain pour couvrir le réseau complet des milliers d'autres villes de moins d'un million d'habitants.

L'ASSISTANCE AUX VILLES SECONDAIRES

2.35. Dans beaucoup de pays de l'Afrique sub-saharienne, les villes secondaires ont été créées en fonction de besoins de développement antérieurs à l'indépendance (centres miniers, centres de traitement agro-industriel pour culture unique entre autres). Beaucoup, parmi ces villes, sont mal situées pour le développement d'économies diversifiées et leur potentiel de croissance économique est souvent limité. Ces villes présentent des problèmes de développement urbain difficiles à résoudre pour les gouvernements qui tentent de mettre sur pied un système national d'établissements humains rationnel et efficace. Cependant, comme ces villes secondaires sont souvent équipées de bonnes infrastructures, leur utilisation doit être soigneusement étudiée en sous l'angle de son potentiel pour la croissance urbaine. Celles qui sont situées sur les principaux réseaux routiers ou ferroviaires ont les meilleures chances de connaître un développement urbain diversifié quand les systèmes nationaux de transports fonctionnent bien.

2.36. Le principal problème consiste à donner à ces villes secondaires les moyens de remplir leur fonction centrale aussi efficacement que possible, sans continuer à vouloir diversifier artificiellement leur économie grâce à des subventions qu'on n'est plus en mesure de fournir. Il est important de laisser le réseau des villes secondaires réagir spontanément au potentiel de croissance économique régional. Quand leur croissance économique et démographique spontanée aura été démontrée clairement, il faudra faire des investissements en infrastructures soigneusement choisis. Un moyen de faciliter ce processus consistera à offrir des crédits au développement municipal aux taux d'intérêts du marché libre, seuls les centres qui peuvent effectivement utiliser des capitaux devront en bénéficier.

2.37. Il est aussi important de structurer l'économie des villes secondaires de manière à stimuler la production et la demande régionales, à fournir des biens aux marchés locaux et à augmenter les revenus des habitants de la région. Les investissements dans les petites et moyennes entreprises de production et de services, à forte intensité de main d'oeuvre et qui exploitent les ressources locales, ont plus de chances de stimuler le développement local que l'implantation de grandes usines. Pour encourager le développement des entreprises artisanales et de la petite industrie, ainsi que du secteur non structuré pour faire circuler l'argent et augmenter les revenus, il pourra être nécessaire de fournir une certaine protection à ces entreprises contre les biens de consommation produits par les sociétés d'Etat ou paraétatiques qui bénéficient souvent de subventions, notamment dans le domaine des transports. Ces subventions ont pour seul résultat de décourager la production locale de produits de substitution aux importations, elles constituent aussi des mesures de dissuasion pour la création des petites entreprises locales du secteur privé et elles augmentent la centralisation.

2.38. Il n'est toujours pas certain que des investissements appropriés dans les villes secondaires pourront stimuler l'économie rurale, modifier la direction de l'exode rural et peut-être, à long terme, ralentir la croissance démographique des grandes villes et des métropoles. Il n'en reste pas moins qu'on doit accorder davantage d'attention aux équipements collectifs et aux

infrastructures des villes secondaires dont le potentiel de croissance a été démontré, pour y attirer les investissements privés et une partie de l'exode rural.

L'ASSISTANCE AUX PETITES VILLES ET LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

2.39. Une des grandes questions consiste à déterminer dans quelle mesure on veut promouvoir la croissance des petites villes et le développement régional quand on est déjà confronté, en Afrique, à une urbanisation à grande échelle et qu'on dispose de ressources très limitées. Ces dernières années, une grande partie de l'intérêt pour le développement régional a été provoquée par la théorie des foyers de croissance et un certain nombre de questions : Quelle doit être la population de la ville idéale ? Quand doit-on promouvoir la décentralisation ? Faut-il promouvoir, et si oui, quand et comment, le développement des villes secondaires et des villes-marchés ?

2.40. Les questions de dimensions idéales des villes et de répartition des ressources sont sans doute importantes, mais l'utilisation du développement régional en tant que moyen d'application des politiques de redistribution géographique ne s'est pas révélée très efficace jusqu'à présent. Même quand le développement régional est justifié en tant que moyen de réduire les disparités entre régions ou entre zones rurales et urbaines, d'exploiter les potentiels spécifiques de croissance régionale, de fournir des services publics plus équitablement, et de profiter des avantages respectifs des villes secondaires et des villes-marchés, il faut tenir compte des impératifs d'efficacité économique pour les investissements nécessaires ainsi que de la pérennité des activités qu'ils contribuent à créer.

2.41. En 1980 par exemple, quelque 3 000 bourgs de 5 000 habitants ou davantage pouvaient être considérés comme des villes-marchés en Afrique. Selon les projections démographiques, il y aura 8 000 établissements humains de cette taille en Afrique en l'an 2010. Les villes-marchés sont intimement liées à l'économie agricole de leur région. Elles fournissent des débouchés aux producteurs agricoles, des facilités de stockage et de transport, des centres de distribution des intrants agricoles indispensables et des biens de consommation pour les ménages ruraux, et elles sont bien placées pour la fourniture des services publics dans les régions rurales.

2.42. La mise en place d'un réseau efficace de villes-marchés et de villes moyennes est considérée comme un élément essentiel du développement rural et agricole, et un bon moyen de mettre des services publics à la disposition des communautés rurales pour un coût relativement faible. Le renforcement de l'économie des villes-marchés dans les régions principalement rurales restera un des principaux objectifs des pays africains pendant toutes les années 1990. Il faudra investir pour augmenter les échanges matériels et économiques entre les zones urbaines d'une part, mais aussi entre les petites villes et les régions rurales dont elles constituent le centre.

LES COMPOSANTES D'UN DEVELOPPEMENT URBAIN EFFICACE

2.43. Les trois éléments déterminants, pour l'efficacité du développement urbain, sont les terrains, les infrastructures et le logement. Chacun de ces éléments soulève toute une gamme de questions. Celles en rapport avec les terrains urbains concernent leur utilisation, les modalités d'acquisition et les régimes fonciers, le domaine public et les interventions directes du gouvernement sur le marché des terrains, le remembrement des terres et les associations en vue de leur mise en valeur. Pour les infrastructures et les services urbains (transports, distribution

d'eau et d'électricité, assainissement et enlèvement des déchets solides, services sociaux), les principales questions concernent le calendrier de mise en place, les normes et les prix de revient des nouvelles infrastructures, les procédures de recouvrement des coûts et l'emploi des subventions, ainsi que le fonctionnement, l'entretien et la remise en état des réseaux et équipements collectifs déjà en place. En ce qui concerne le logement et son financement, les deux principales questions sont le rôle respectif des secteurs public et privé dans la fourniture des logements et l'accès au crédit, en particulier pour les ménages à revenus faibles. L'urbanisation galopante de l'Afrique accroît la demande pour chacun de ces éléments et amplifie l'importance de trouver des réponses aux questions ci-dessus.

2.44. Il pourra être difficile de choisir entre la mise en place de nouvelles infrastructures et le maintien en service de celles qui existent déjà. Les centres urbains déficitaires en infrastructures adéquates, que ce soit pour la distribution d'eau ou d'électricité, le traitement des déchets solides, les communications, les transports ou la voirie urbaine, auront du mal à augmenter leur productivité et leur croissance économique à cause des contraintes exercées par cette pénurie sur le développement des activités commerciales et industrielles. Cependant, les bénéfices escomptés de l'extension des réseaux d'infrastructures peuvent être plus qu'absorbés par l'inefficacité du fonctionnement des vieilles infrastructures. Il faudra étudier de près la priorité à donner à l'amélioration des systèmes en place grâce à des programmes fiables et effectifs d'entretien et de remise en état. Si on ne remédie pas aux défauts des infrastructures actuelles, on pourra encourir un relèvement des coûts et une chute de la productivité des activités économiques.

2.45. Le manque de capacités techniques, de personnel qualifié et d'organisation de la plupart des autorités locales sont une des causes du mauvais état des infrastructures dans les grandes villes d'Afrique. Il en résulte un climat perpétuel de gestion de la crise au coup par coup, et l'entretien régulier des infrastructures en place en souffre.

Les Terrains Urbains

2.46. Beaucoup de pays africains sont confrontés à des difficultés substantielles et semblables dans la fourniture de terrains urbains à viabiliser à un prix abordable et au moment où on en a besoin. La poursuite de l'urbanisation rendra de plus en plus graves les problèmes liés aux terrains urbains. Si on ne parvient pas à les résoudre, on risquera des distorsions dans le marché des terrains, des augmentations artificielles des prix, et des déséquilibres dans l'économie du processus d'urbanisation. Dans toute l'Afrique, les problèmes de terrains urbains doivent être résolus aussi rapidement que possible.

2.47. Le droit foncier urbain et les procédures qui s'y rapportent ont souvent leur origine dans la période coloniale, où ils ont été superposés à des formes traditionnelles de propriété foncière. Il en résulte partout des confusions et une insécurité du régime foncier qui rendent difficiles les transferts de propriété, découragent les investissements et limitent gravement l'accès au crédit officiel, fondé sur la garantie offerte par les titres de propriété.

2.48. Dans beaucoup de cas, les procédures de transfert de propriété sont mal comprises, longues et difficiles, et beaucoup trop coûteuses pour de nombreuses familles et entreprises. Tout ceci décourage les propriétaires de chercher à obtenir un titre de propriété officiel. Souvent, les autorités locales sont incapables de créer ou de tenir à jour un système cohérent d'enregistrement de la propriété foncière, ce qui ne fait qu'ajouter aux difficultés. En fait, la complexité des procédures et l'absence de cadastres simples et à jour sont de plus en plus

considérées comme les principales pierres d'achoppement à la viabilisation efficace des terrains urbains. On accorde une attention accrue à la simplification des procédures de transfert de propriété foncière ainsi qu'à la modernisation et à la simplification des systèmes d'enregistrement de cette propriété.

2.49. Les questions de propriété foncière comprennent aussi les interventions directes des gouvernements sur les marchés des terrains urbains, que ce soit en adoptant des mesures destinées à rendre plus productive la viabilisation par le secteur privé, ou en se servant des réserves de terrain du domaine public pour atteindre certains objectifs de développement urbain. On s'intéresse aussi de plus en plus à la mise sur pied d'associations entre les secteurs public et privé de façon à pouvoir viabiliser des terrains en réduisant les dépenses publiques dans les infrastructures et en accroissant les revenus fiscaux.

2.50. Ces dernières années, la question des normes d'utilisation des terrains a fait l'objet d'études et de discussions approfondies. Ces normes ont une influence directe sur l'efficacité et la productivité de l'utilisation des terrains urbains déjà rares, et sur l'adéquation du développement de chaque ville avec ses ressources financières et ses besoins futurs en terrains. Les normes de haute qualité mènent en général à de plus grandes extensions des réseaux d'infrastructures, à des prix de revient globaux plus élevés, et à une réduction du nombre des familles desservies. De plus, les normes d'utilisation ont des effets marquants sur les prix des terrains et les possibilités d'accès aux terrains à bâtir pour les familles à revenus faibles. Les normes peuvent aussi influencer le niveau du recouvrement des coûts dans le cas où les actions gouvernementales ont ajouté une valeur substantielle aux terrains des propriétaires privés.

Les Infrastructures

2.51. Les infrastructures et les services urbains sont d'importance critique pour le développement économique et social des villes moyennes et des grandes villes d'Afrique. La pénurie déjà grave d'infrastructures dans de nombreuses zones urbaines, aggravée par la croissance démographique urbaine rapide prévue pour l'avenir, va rendre extrêmement difficile d'étendre les services d'infrastructure assez vite pour répondre à la demande des nouveaux quartiers urbains ou pour soutenir le développement économique. Il existe à cela plusieurs raisons : l'importance des investissements nécessaires, le recouvrement inadéquat des coûts sur les investissements préalables, la persistance dans l'emploi de normes trop élevées et de techniques trop avancées, et le mauvais état général et entretien des réseaux en place.

2.52. Les éléments-clefs en matière d'infrastructures urbaines sont la fourniture d'eau potable et l'assainissement, les transports, la distribution d'électricité, la collecte et le traitement des déchets solides, et les services sociaux.

La fourniture d'eau potable et l'assainissement

2.53. L'Organisation mondiale de la santé estime qu'environ 80 % de toutes les maladies, en Afrique, sont imputables à la mauvaise qualité de l'eau. La santé publique, la productivité et la croissance économique dépendent donc de la fourniture d'eau potable dans les zones urbaines. L'expérience montre qu'on tire le meilleur parti des dépenses d'équipement pour la fourniture d'eau potable et l'assainissement quand l'installation des réseaux est coordonnée avec l'aménagement des terrains résidentiels.

Les transports

2.54. Les systèmes de transports urbains ont une grande influence sur l'efficacité de la croissance des villes. L'augmentation rapide de leur population et l'extension des zones urbaines ont plusieurs conséquences : multiplication du nombre des usagers, allongement des déplacements, extension des voiries urbaines, augmentation de la consommation de carburants, etc.... Les grandes villes d'Afrique se doivent de trouver rapidement des moyens peu onéreux d'augmenter la capacité de leurs systèmes de transports et de réduire les encombrements. Elles peuvent y parvenir en s'appliquant à l'amélioration du contrôle de la circulation, de la voirie urbaine, et du fonctionnement des services de transports publics. Sans coopération entre les gouvernements centraux et les autorités locales pour prendre des décisions éclairées, les transports urbains ont toutes les chances de se détériorer rapidement.

La distribution d'électricité

2.55. L'urbanisation provoque un accroissement notable de la demande d'énergie tant au niveau de la consommation domestique qu'à celui du développement industriel et commercial. Pour répondre à cette demande avec des sources fiables d'énergie, il faudra des ressources et des investissements plus grands. L'Afrique a la chance de pouvoir bénéficier des technologies et des méthodes de gestion les plus modernes pour distribuer du courant électrique aux usagers au moindre coût pour l'environnement et avec moins de dépenses d'équipement. Il n'en reste pas moins que les investissements à effectuer dans le domaine de l'énergie seront coûteux.

La collecte et le traitement des déchets solides

2.56. Les avantages de l'urbanisation peuvent être gâchés par les mauvaises conditions sanitaires dues à l'accumulation des déchets solides si on ne s'en débarrasse pas. Il faut tout de même noter que, dans de nombreuses villes d'Afrique, les habitants font preuve de facultés remarquables pour le recyclage de ces déchets. Les activités en rapport avec ce recyclage comptent souvent pour une part significative de l'économie non structurée. Il n'en faudra pas moins renforcer les services publics pour faire bénéficier les pauvres de la collecte des déchets solides, pour s'en débarrasser de façon appropriée, et pour surveiller l'application des règlements en vigueur en ce qui concerne les déchets industriels ou dangereux.

Les services sociaux

2.57. Les investissements dans le développement des ressources humaines sont essentiels si l'on veut obtenir un développement national soutenu. Les écoles et les centres de santé sont des services sociaux qui jouent un rôle de première importance dans l'augmentation de la productivité et la stimulation de la croissance économique urbaine. Depuis leur indépendance, pratiquement tous les pays d'Afrique ont effectué des investissements massifs dans l'enseignement et les services de santé, et ils ont obtenu des résultats remarquables. Il n'en reste pas moins des progrès à faire, dans le domaine de l'enseignement, pour offrir aux femmes davantage de possibilités, pour améliorer la qualité des enseignants et l'adaptation des programmes aux réalités, pour assurer la continuité de la fourniture des matériels, et renforcer l'efficacité de la direction des systèmes d'enseignement. Quant aux services de santé, on aura intérêt, dans l'avenir, à mettre l'accent non plus sur les soins curatifs mais sur la santé préventive et les services communautaires.

2.58. Bien que la mise en place des infrastructures et des services urbains, de même que leur gestion et leur entretien soient traditionnellement du ressort du secteur public, il existe des possibilités limitées de fourniture directe de certains de ces services par le secteur privé, surtout dans les domaines des transports, de l'électricité et des déchets solides. La participation du secteur privé peut améliorer les opérations d'entretien et réduire les investissements du secteur public. Les services pour lesquels l'utilisateur est conscient de l'avantage reçu en échange du prix facturé sont ceux qui conviennent le mieux à la gestion par le secteur privé. Plus difficiles à privatiser sont ceux pour lesquels l'avantage est collectif et où les tarifs sont plus ou moins arbitraires. Parfois, des organisations de quartier réussissent à fournir des services urbains, en profitant du dynamisme de l'économie non structurée, à des quartiers de familles pauvres ou même à des quartiers traditionnels.

2.59. La fourniture des services d'infrastructure en temps voulu est une question de la plus haute importance. C'est seulement en répondant à la demande effective qu'on peut tirer le meilleur parti des capitaux investis. Les investissements prématurés dans les quartiers à croissance lente ne constituent pas, en général, un bon usage des ressources.

2.60. Autre question d'importance : la mesure dans laquelle le recouvrement des coûts doit être assuré par les politiques de fixation des prix. Un bon recouvrement des coûts permettra d'assurer le financement de nouvelles extensions des infrastructures et de décourager le gaspillage et la surconsommation grâce à des tarifs relativement élevés. Il faut cependant prendre garde que les politiques de fixation des prix n'aboutissent pas à des services urbains tellement chers qu'ils seront hors de portée pour la plus grande partie des pauvres des villes. Il faut trouver un équilibre entre l'idéal de recouvrement maximum des coûts et la réalité des besoins du maximum d'utilisateurs, y compris les pauvres. Les politiques de fixation des prix ont aussi des conséquences sur l'efficacité de la gestion des agences responsables des infrastructures.

2.61. Les technologies employées, les normes adoptées et les programmes de rénovation progressive sont liés de près au recouvrement des coûts. Il faut mettre l'accent sur les moyens de faire diminuer les coûts pour que les services urbains soient abordables, du point de vue de leur prix, pour tous les segments de la population. Beaucoup de systèmes d'infrastructures à faible prix de revient permettent d'assurer des services urbains sans réduction notable de leur qualité. Par exemple, une bonne planification de l'aménagement des terrains et l'adoption de techniques discontinues d'assainissement, comme les fosses d'aisance et les fosses septiques, peuvent réduire les besoins en égouts à circulation d'eau.

2.62. La dévolution de la responsabilité du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures en les confiant aux autorités locales relève de la question plus générale de la décentralisation et de l'autonomie municipale. Mais si elle est réalisée, il faudra leur donner une autorité fiscale suffisante pour assurer leurs recettes, et leur fournir une assistance technique et une formation du personnel.

Le logement et son financement

2.63. Le logement est un secteur économique. C'est un accélérateur de l'économie; en amont, il mobilise le bâtiment, les travaux publics et l'industrie des matériaux de construction; en aval, il stimule les activités de l'ameublement et des appareils ménagers; il provoque la création directe et indirecte d'emplois, en particulier pour la main d'œuvre peu qualifiée ou pas qualifiée du tout. Dans pratiquement toutes les économies nationales, la valeur du parc des logements correspond à environ 80 % du PIB. Par rapport aux autres secteurs de l'économie, le logement

nécessite peu d'importations. Comme c'est un secteur qui emploie une main d'oeuvre importante, la stimulation du logement peut mener à une croissance provoquée par la demande alors même qu'on se trouve en période de contraction économique interne, ce qui pourra provoquer une relance. Et il a été démontré que le logement est un fort stimulant de l'épargne familiale.

2.64. Depuis leur indépendance, les Etats africains ont mis en vigueur des politiques du logement qui sont passées par un certain nombre de stades : éviction des quartiers de squatters et retour forcé de leurs habitants dans les zones rurales; suppression des taudis; construction de logements publics; réhabilitation des bidonvilles et accord de titres de propriété avec fourniture de services minimums; et plus récemment, reconnaissance du rôle des quartiers d'habitation spontanée dans le développement urbain. Compte tenu du peu de succès des expériences du passé, les Etats africains doivent maintenant faire face à la difficulté de réorganiser leurs politiques de l'habitat en vue de tirer le meilleur parti de la contribution au développement urbain des secteurs privés officiel et non structuré dans le domaine du logement.

2.65. Cette réorganisation s'articule sur la reconnaissance, par le secteur public, de son incapacité à répondre à l'ensemble de la demande en logements. Le nombre total d'unités nécessaires pour loger les ménages urbains à faibles revenus est beaucoup trop grand; la plupart des gouvernements africains sont incapables d'y parvenir grâce à des programmes de logements sociaux. Les maigres ressources publiques doivent être consacrées à d'autres investissements hautement prioritaires - enseignement, santé, nutrition par exemple - en faveur des groupes à revenus faibles. Par ailleurs, le secteur privé et, en particulier, sa composante non structurée, s'est révélé tout à fait capable de fournir des logements adéquats pour les familles à faibles revenus. Il en résulte que les gouvernements doivent modifier radicalement leurs politiques de l'habitat : la fourniture de logements par l'Etat, dans leurs objectifs, doit céder la place aux moyens de faciliter cette fourniture par d'autres. Le secteur public ne doit plus se concentrer sur le nombre d'unités à construire mais sur la fourniture des intrants à leur production : terrains, infrastructures, financement, matériaux de construction et moyens de construire. Les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé doivent être redéfinis et les textes juridiques et réglementaires ainsi que les normes en vigueur doivent être révisés, car ils constituent des freins aux activités des producteurs artisanaux de logements du secteur non structuré.

2.66. La croissance galopante de la population urbaine au cours des 30 années à venir rendra extrêmement difficile, pour les grandes villes d'Afrique, d'aménager à un prix abordable les zones résidentielles nécessaires pour loger leur surcroît de population. La construction de quartiers neufs nécessitera un marché des terrains adéquat, la possibilité d'obtenir des titres de propriété, des services publics autofinancés qui répondent à des normes abordables, du point de vue de leurs coûts, pour les familles à faibles revenus, ainsi que des logements construits principalement par le secteur non structuré, et un meilleur accès au crédit pour les ménages à revenus faibles.

2.67. Le manque de financement est un des problèmes majeurs du secteur du logement dans beaucoup de pays d'Afrique. Là où les textes en vigueur empêchent le secteur privé de répondre à la demande de financement pour le logement, le processus de mobilisation des différentes ressources en concurrence ne fonctionne pas normalement. Pour bien des familles, le logement constitue la richesse principale. C'est pourquoi le secteur est à l'origine de la plus grande partie de l'épargne familiale. Par conséquent, le logement doit bénéficier d'une capacité concurrentielle pour son financement, qui doit être lié aux marchés nationaux. Mais si le financement du logement en reste séparé à cause de politiques qui imposent des plafonds aux

comptes d'épargne et des taux d'intérêts inférieurs, pour les prêts au logement, à ceux des marchés financiers, le secteur financier global sera peu efficace car les capitaux ont tendance à aller là où ils trouvent le meilleur rendement.

2.68. Le financement du logement ne doit pas être polarisé sur les besoins des pauvres des villes. C'est la masse totale du crédit disponible pour tous les groupes de revenus qui doit être augmentée dans le cadre de l'ensemble du système financier. Il en résulte qu'en général, il vaut mieux éviter le dirigisme dans les systèmes de crédit. Mais quand un gouvernement a décidé qu'il doit trouver des sources particulières de financement pour le logement, en faisant appel par exemple à des fonds pour le logement social ou à des fonds de retraite, ces sources ne doivent pas être utilisées pour fournir un financement subventionné à faibles taux d'intérêts. Cela risquerait de mettre le gouvernement en position débitrice, de fausser les marchés et souvent, en réalité, de faire supporter les coûts par ceux-là même qu'il voulait assister, mis à part ceux qui bénéficient directement des dispositions adoptées. Si on tient à diriger le crédit, il faut le faire au moyen d'un système hypothécaire de bon rendement pour éviter la perte de capitaux.

2.69. Le développement des institutions de financement du logement dans les secteurs public et privé doit être encouragé. Cependant, le gouvernement de chaque pays doit prendre des mesures qui facilitent les opérations de ces institutions et la mobilisation de l'épargne familiale. Compte tenu de la modestie des institutions actuelles de crédit au logement en Afrique, il faudra y consacrer un effort considérable. En attendant, les systèmes non structurés de crédit doivent être encouragés à financer le logement de ceux qui en font partie.

2.70. Enfin, le logement locatif ne doit pas être négligé. Dans bien des pays d'Afrique, il constitue un moyen très efficace de loger les familles urbaines extrêmement pauvres qui ne peuvent acheter aucun des types de logement offerts par le marché. Le logement locatif permet aussi à certaines familles à faibles revenus de les augmenter en louant une partie de leur unité d'habitation. C'est pourquoi il est bon d'encourager et de soutenir le logement locatif.

LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE

2.71. L'échelle du développement auquel l'Afrique est confrontée et l'amplitude du processus d'urbanisation sont telles qu'il est évident que les gouvernements ne pourront pas en venir à bout à eux seuls, quels que soient leur dévouement, leur efficacité et leur volonté de réussir. Les moyens des gouvernements et les capitaux disponibles pour le secteur public sont en général insuffisants. Il est donc nécessaire de mettre en place une association productive entre le secteur public et le secteur privé sous toutes ses formes, officiel comme non structuré, associations sans but lucratif et autres, et ménages considérés comme des entreprises. Le secteur non gouvernemental devra prendre la tête du développement des économies modernes et créer les emplois urbains essentiels.

2.72. Compte tenu de la nécessité de faire jouer un rôle plus grand au secteur privé, un des points les plus importants consiste à déterminer les moyens de le faire. En premier lieu, il doit être reconnu que le secteur privé effectue déjà la plus grande partie des investissements, dans les zones urbaines, en construisant des bâtiments commerciaux et industriels, des immeubles de bureaux et des logements, et en créant des emplois, en fournissant du crédit et d'autres services. La croissance future des secteurs secondaire et tertiaire doit aussi être le fait du secteur privé. Mais l'accroissement de sa participation n'implique pas l'atrophie du secteur public et son remplacement par le secteur privé. Le secteur public doit se spécialiser dans les fonctions qu'il est le mieux à même de remplir. La plus importante consiste à créer un environnement favorable

à la prospérité des ménages et des entreprises. Pour créer cet environnement, il faudra mettre au point des textes juridiques et réglementaires, des régimes fiscaux, des politiques d'investissements, etc., qui permettent au secteur privé de se développer au maximum en remplissant ses fonctions propres. La croissance économique future dépendra du soutien de l'environnement juridique et réglementaire à la productivité du secteur privé.

2.73. Même s'il est fortement stimulé, on ne peut pas attendre du secteur privé officiel qu'il crée plus de 25 à 50 % des emplois urbains nécessaires. Il faut changer radicalement de façon de penser pour admettre que le secteur non structuré constitue un élément positif et important des stratégies nationales de développement. En fait, ce changement d'attitude a déjà commencé à se manifester. On reconnaît de plus en plus l'importance du rôle des activités du secteur non structuré dans la fourniture de biens et de services bon marché aux ménages à faibles revenus, et d'emplois à un grand nombre d'individus et de familles qui seraient incapables de trouver du travail à temps plein dans le secteur officiel. Une grande partie de la population économiquement active des grandes villes africaines gagne sa vie grâce à des emplois à temps partiel dans le secteur non structuré.

2.74. Par conséquent, les activités du secteur non structuré présentent des possibilités substantielles pour la création d'emplois et de revenus, elles contribuent à la croissance économique globale et elles la stimulent fortement. On aura tout à gagner de la suppression des procédures coûteuses et compliquées d'obtention des patentes municipales et des autres règlements restrictifs, comme ceux qui limitent la petite entreprise dans les lieux d'habitations. On devra aussi accorder une attention particulière à la fourniture de crédit et de formation professionnelle aux entreprises artisanales du secteur non structuré dirigées par des femmes car, dans les grandes villes d'Afrique, 20 % des familles pauvres ont une femme pour chef de famille.

LES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT

2.75. Les zones urbaines peuvent être considérées comme des systèmes écologiques. Elles affectent l'environnement parce qu'elles ont besoin d'en tirer les moyens de production des activités urbaines (nourriture, carburants, matières premières, etc.) et de se débarrasser des déchets qui résultent de ces activités (eaux usées, égouts, dégagement de gaz toxiques dans l'atmosphère, déchets solides et industriels, etc.). Jusqu'à présent, ce sont les conséquences néfastes de l'urbanisation qui ont suscité des préoccupations pour la protection de l'environnement. Les effets positifs potentiels de la protection de l'environnement sur le développement économique et le développement urbain ont été négligés.

2.76. Mais il est devenu de plus en plus évident que les problèmes écologiques peuvent empêcher le développement économique de tirer parti de toutes les possibilités. Il n'est pas de développement soutenu à long terme dans un environnement urbain malsain. Compte tenu de l'amplitude et de la rapidité de l'urbanisation en Afrique, des réductions mineures de la population des zones urbaines auraient peu d'effet sur les problèmes de pollution. Quelle que soit la vitesse de croissance des villes, il est nécessaire de mettre au point des cadres exhaustifs de politique urbaine où la planification écologique aura sa place. Les effets de l'urbanisation sur l'environnement, l'utilisation efficiente des ressources non renouvelables et la vulnérabilité des populations concentrées aux catastrophes naturelles doivent être pris en compte dans la mise au point des stratégies urbaines.

2.77. La pollution urbaine prend beaucoup de formes. En voici quelques exemples : diminution de la qualité de l'eau et écoulement excessif des eaux de pluie, dégagement dans

l'atmosphère de gaz toxiques, infiltrations de déchets et contamination des systèmes de distribution de l'eau, décharges publiques mal placées ou dangereuses, etc. La pollution urbaine a des effets néfastes sur la santé des gens, elle accroît la morbidité et fait baisser la productivité. L'utilisation des terrains peut aussi poser des problèmes d'environnement, par exemple le mauvais aménagement de zones d'écologie fragile ou la viabilisation hâtive de terrains vacants dans un but de spéculation foncière.

2.78. Les problèmes d'environnement urbain sont particulièrement complexes parce que leurs effets peuvent passer inaperçus jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour intervenir sans déployer des efforts considérables et coûteux. Dans les pays pauvres confrontés à une croissance inévitable et à la pauvreté urbaine, les problèmes d'environnement risquent aussi de ne pas se voir accorder l'attention ou la priorité requises. C'est seulement grâce à la mise en place de politiques de riposte flexibles, au choix de technologies appropriées et à la sélection soigneuse de l'emplacement des installations à hauts risques que les effets néfastes de l'urbanisation sur l'environnement peuvent être minimisés à un coût abordable. L'amélioration de la qualité de l'environnement urbain nécessite une vision intégrée des systèmes économique, technologique, social, institutionnel et écologique.

2.79. Les effets des problèmes écologiques peuvent être ressentis à quatre niveaux : celui des habitations et lieux de travail, celui des quartiers, puis de l'ensemble de la ville, et enfin de la région. Il faut bien se rendre compte que ce sont les pauvres des villes, et en particulier les femmes et les enfants, qui souffrent le plus de la dégradation des conditions écologiques chez eux, sur leur lieu de travail et dans leur quartier.

2.80. Dans les habitations et sur les lieux de travail, les problèmes d'environnement les plus fréquents comprennent le manque d'eau potable, la pénurie d'infrastructures et de services qui préservent des microbes pathogènes, et la surpopulation. Sur les lieux de travail, il faut y ajouter les hautes concentrations en poussières et en produits chimiques toxiques, le mauvais éclairage et l'insuffisance de l'aération, les excès de bruit et l'insuffisance des dispositifs de protection industrielle.

2.81. Au niveau des quartiers, le manque d'infrastructures de base se traduit souvent par la décharge à tort et à travers des déchets solides et des déchets humains, avec tous les dangers que cela comporte. Beaucoup de quartiers d'habitation spontanée à faibles revenus sont situés dans des endroits dangereux : escarpements, anciennes carrières et terrains susceptibles d'être inondés par exemple.

2.82. Les problèmes environnementaux au niveau de l'ensemble de la ville comprennent la pollution atmosphérique, la pollution de l'eau et la pollution sonore, ainsi que l'épuisement des ressources naturelles. Dans de nombreux cas, une solution partielle à ces problèmes peut être trouvée dans une meilleure planification du développement urbain avec pour objectif de minimiser les problèmes et les coûts, mais aussi une meilleure coordination entre la multitude de ceux dont les actions, dans les secteurs public et privé, ont un effet sur le développement urbain et sur l'utilisation des terrains, et encore l'application des règlements en vigueur en ce qui concerne l'environnement.

2.83. Quant à l'impact des grandes villes sur l'environnement de leur région, il se répartit dans quatre domaines : la demande des citoyens en produits agricoles, l'expansion urbaine

sauvage, la décharge des déchets liquides et solides, et la pollution atmosphérique. Chacun de ces problèmes a des composantes et des interactions en amont et en aval.

2.84. En Afrique, la déforestation est un problème particulier de l'environnement qui doit être résolu grâce à des programmes régionaux. La déforestation a des conséquences négatives énormes sur l'érosion des sols et leur fertilité. Si on n'intervient pas, elle fera diminuer la productivité agricole globale du continent. Il faut remarquer que la plus grande partie de la déforestation a pour cause, en Afrique, les besoins en bois de feu. L'expérience pourtant limitée dans ce domaine laisse supposer que la gestion locale des forêts permet une certaine amélioration de la situation.

LES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

2.85. Le facteur de succès le plus déterminant, pour le développement urbain et la gestion des villes, est sans doute l'efficacité du cadre institutionnel. Plusieurs années d'expérience dans les projets urbains ont montré que la qualité et l'efficacité des institutions responsables de la planification et de la mise en oeuvre de ces programmes ont un effet décisif sur les résultats obtenus.

2.86. Dans l'ensemble de l'Afrique, les administrations publiques sont généralement peu efficaces. Il existe à cela plusieurs causes, notamment le recrutement pléthorique et incontrôlé de personnel dans la fonction publique et les entreprises étatiques et paraétatiques; les promotions et la rotation rapides de cadres peu qualifiés qui ont seulement une idée superficielle des institutions qu'ils dirigent et du contexte général dans lequel ils travaillent; la difficulté, pour les cadres, de motiver et de contrôler les activités de leurs subordonnés; le fait que les dirigeants politiques ne se rendent pas compte que, pour fonctionner au mieux, les agences gouvernementales doivent être dirigées par des professionnels suivant des principes et des règles objectives; et le plafond peu élevé des traitements. Il en résulte que, dans de nombreux pays d'Afrique, la fonction publique est maintenant sous-qualifiée, inefficace et improductive.

2.87. Pour remédier à cette situation, il faut procéder à une réforme en profondeur de la fonction publique pour lui faire bénéficier des services d'une élite. On y parviendra grâce à l'amélioration du recrutement, de la formation professionnelle et des systèmes de compensation. Les ressources budgétaires étant limitées, il sera difficile de trouver les stimulants nécessaires à l'amélioration des résultats et de la productivité sans réduction globale du personnel. L'excédent de personnel devra être éliminé peu à peu et les capacités du personnel conservé améliorées systématiquement par la formation professionnelle. Le recrutement devra être compétitif et les promotions accordées en fonction des résultats. Le personnel qualifié devra avoir une formation professionnelle et un traitement adéquats.

2.88. L'amélioration de l'efficacité des institutions passe aussi par la redéfinition des rapports entre les autorités responsables du développement urbain et les élus locaux; la délimitation des responsabilités et fonctions respectives des différents niveaux d'autorité impliqués dans le développement urbain; la rationalisation de la coordination verticale et horizontale entre agences dans les régions métropolitaines; et la décentralisation de la planification et de la prise de décisions au niveau des autorités locales urbaines.

2.89. Il est évident que toutes ces mesures ne peuvent pas être appliquées d'un seul coup ni d'un instant à l'autre. La réforme de la fonction publique et son amélioration nécessiteront des approches prudentes et progressives, adaptées à la culture et à l'organisation administrative de

chaque pays. Les agences internationales peuvent contribuer à la réforme de la fonction publique en fournissant une assistance technique appropriée.

LES CADRES POLITIQUES NATIONAUX ET LA COORDINATION

2.90. Dans chaque pays, le réseau des établissements humains urbains reflète les tendances historiques de la croissance démographique et du développement des ressources, le relief, le climat et la culture, tels qu'ils ont été façonnés par les politiques et les gouvernements successifs. Dans chaque pays, des politiques explicites et implicites gouvernent les centres urbains. Ces politiques peuvent donner d'excellents résultats si toutes leurs implications économiques ont été étudiées et si elles sont fondées sur les conditions macroéconomiques, les ressources réellement disponibles dans le secteur public et dans le secteur privé, et une évaluation réaliste des capacités de ces secteurs d'opérer efficacement et équitablement.

2.91. Le mode d'intégration du développement des villes et des métropoles dans la planification du développement économique global de chaque pays, et la nécessité de mettre au point un cadre politique dans lequel chaque zone urbaine est considérée comme partie intégrante du système global d'établissements humains constituent deux questions d'importance. Chaque pays doit les traiter à sa façon. Il n'existe pas de modèle unique pour les réseaux d'établissements humains en Afrique, et aucun système ne pourra s'appliquer indéfiniment dans un pays ou un autre. Les systèmes changent lentement, principalement à cause de millions de décisions privées prises par les familles et les entreprises. Les politiques, la planification et les mesures d'application choisies par les gouvernements doivent donc correspondre aux idées du secteur privé sur les potentiels d'investissement. Tous les éléments des systèmes nationaux d'établissements humains doivent contribuer au développement économique national en fonction de leurs propres capacités.

2.92. Dans chaque pays, le système d'établissements humains idéal à un moment donné est celui qui répond le mieux aux objectifs nationaux dans les domaines suivants :

- croissance économique tant pour l'agriculture que pour les autres secteurs et création d'emplois,
- égalité des individus pour l'accès aux terrains, au logement, aux équipements collectifs et aux services publics, à des normes abordables pour tous les ménages,
- et égalité des régions pour la réalisation de leur potentiel économique et social en fonction de leurs ressources naturelles et de leurs avantages respectifs.

2.93. Etant donné que les capitaux et les ressources humaines sont limités, aucun pays ne peut réaliser ces trois objectifs au maximum en même temps. Tous les niveaux d'autorité de chaque pays devront faire des choix difficiles pour la programmation du développement de leur système d'établissements humains.

L'AUTONOMIE DES MUNICIPALITES ET LEUR GESTION

2.94. L'amplitude et la rapidité du processus d'urbanisation dans les décennies à venir ne permettent pas de se fier à des systèmes de services urbains ou d'administration centralisés. La seule approche réaliste au problème implique la décentralisation des systèmes administratifs au niveau le plus avantageux.

2.95. Beaucoup de pays-membres du groupe de la BAD ont mis l'accent sur l'importance de la décentralisation dans leur stratégie de développement national. Mais peu ont mis en oeuvre

les réformes administratives majeures nécessaires pour atteindre leurs objectifs de décentralisation. La tendance générale consiste à conserver, au niveau central, le contrôle de la mobilisation des ressources, affectés ensuite à des projets de développement décentralisés par des mécanismes centraux de planification. Dans de nombreux cas, cette décentralisation partielle a mis les autorités locales dans une situation difficile. On leur a donné des responsabilités étendues dans l'entretien et le fonctionnement de leurs infrastructures et équipements collectifs, mais on ne leur a pas permis de lever les revenus nécessaires pour assumer ces responsabilités. En conséquence, la détérioration des infrastructures urbaines est devenue un obstacle sérieux au développement urbain dans beaucoup d'endroits.

2.96. Si l'on veut décentraliser le développement urbain, il faudra adopter des réformes politiques majeures, fondées sur une meilleure coopération entre gouvernement central et autorités municipales. De plus, on devra passer de la conception d'inspiration coloniale d'un développement urbain dirigé et contrôlé, avec des normes élevées, à une attitude fondée davantage sur l'esprit d'entreprise. L'action des autorités locales devra être redirigée vers la facilitation et la stimulation de la création d'emplois et de l'aménagement des terrains. De plus, les éléments politiques-clefs de cette nouvelle approche devront être fondés sur le fait que les plus fortes pressions sur la croissance urbaine seront exercées par les pauvres qui constituent la majorité de la population.

2.97. La mise en application de cette nouvelle approche nécessitera la révision de toutes les lois, de tous les règlements et de toutes les procédures pour faire baisser le coût de la croissance et de l'implantation légale dans les zones urbaines, optimiser les conditions de la création d'emplois dans le secteur non structuré, et s'assurer que les infrastructures et les services urbains sont essentiellement autofinancés et qu'ils opèrent suivant des normes dont le prix est abordable pour les usagers.

2.98. L'expérience montre que la viabilité économique des petits centres urbains dépend en grande partie de l'autonomie des autorités locales. Quand le processus de prise des décisions est concentré dans les ministères du gouvernement central, les petits centres urbains ne peuvent pas tirer avantage de leur croissance économique pour lever des impôts locaux ou emprunter des fonds en vue d'améliorer leurs infrastructures.

LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

2.99. Le taux global d'épargne intérieure a décliné régulièrement, en Afrique, pour tomber d'environ 18 % en 1972 à moins de 13 % en 1987. Ce déclin est dû à une forte baisse de l'épargne publique (de -3,5 % en 1972 à -7,2 % en 1987) et à une baisse modérée de l'épargne privée (de 21,1 % à 19,8 %). Pour renverser cette tendance et mobiliser de plus grandes quantités d'épargne intérieure, il faut mettre fin à la récente dégradation des systèmes financiers structurés et renforcer le système financier global. Compte tenu de la vitalité démontrée par les associations africaines d'épargne non structurées, leur expansion doit être facilitée. En Afrique occidentale et centrale, par exemple, les tontines se sont montrées particulièrement efficaces pour la mobilisation de l'épargne et l'octroi de petits prêts aux familles à faibles revenus et aux entreprises artisanales. Il faut rechercher, et tester en vue de leur emploi sur une grande échelle, de nouveaux moyens d'accroître la participation de ce genre d'associations au développement urbain.

2.100. Comme les fonds alloués au développement urbain par les gouvernements centraux sont limités, les villes africaines doivent être à même de financer de plus en plus leur

propre développement. Si l'on veut éliminer les déficits actuels et satisfaire les besoins futurs en infrastructures et services, il faudra mobiliser davantage de revenus locaux dans les capitaux investis. Si on ne le fait pas, les infrastructures et services urbains souffriront de graves déficiences, avec des effets extrêmement néfastes sur la qualité de la vie urbaine et sur l'environnement.

2.101. Les moyens de lever davantage de ressources financières au niveau local peuvent être classés en trois grandes catégories : amélioration du recouvrement des impôts locaux et de celui des coûts, associations productives avec le secteur privé, et amélioration du partage des coûts avec les niveaux plus élevés de gouvernement.

2.102. D'après la théorie actuelle du développement, la mobilisation des ressources et le développement économique global doivent beaucoup bénéficier du passage progressif de la taxation des entreprises à celle de la consommation et des revenus. L'expérience montre aussi qu'un bon recouvrement des impôts, au niveau local, peut être une importante source de fonds. Dans la plupart des pays d'Afrique, les redevances facturées pour les services d'infrastructure sont actuellement inférieures aux coûts économiques et insuffisantes pour financer leur seul entretien. Dans les villes où l'on a modérément augmenté les taxes à la consommation et les redevances pour les services, les rentrées de fonds supplémentaires ont représenté entre 20 et 30 % des revenus publics. Dans la plupart des cas, ces revenus additionnels ont suffi pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'entretien, produire un bon rendement des capitaux investis, et fournir des ressources suffisantes pour financer l'expansion des infrastructures. L'augmentation des impôts locaux est un bon moyen de lever les fonds nécessaires au développement local, mais il n'en faut pas moins veiller à ce que les impôts sur les entreprises productives restent assez peu élevés pour ne pas constituer un obstacle à l'expansion économique et à la création d'emplois.

2.103. Les autorités locales peuvent aussi obtenir des ressources supplémentaires en s'associant au secteur privé pour faciliter la fourniture de logements, d'infrastructures et de services, et la création d'emplois. Ce genre d'association constitue un bon moyen de financer et de gérer les services urbains.

2.104. Les municipalités peuvent encore obtenir une augmentation de leur part du revenu national grâce à un système plus effectif de transferts financiers entre les différents niveaux de gouvernement. Voici quelques-unes des mesures envisageables : dévolution aux autorités locales de certains impôts jusque là réservés au gouvernement central ou régional; création de fonds spéciaux pour le développement des infrastructures et des services urbains; allocation statutaire de pourcentages fixes des revenus réguliers du gouvernement central; autorisation de demander des prêts aux agences nationales de développement; renforcement des pouvoirs des autorités locales pour la taxation de la propriété foncière; amélioration des systèmes de transferts entre niveaux de gouvernement; et accroissement des pouvoirs des autorités locales en matière de taxation des entreprises et de l'utilisation des terrains.

2.105. Les autorités locales doivent être capables de mobiliser des ressources supplémentaires en améliorant les services fiscaux et le recouvrement des impôts, leurs capacités financières et leur gestion, les administrations locales et leurs procédures, ainsi que la participation des citoyens à la planification et à la prise des décisions au niveau local.

L'INFORMATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN VUE DE BESOINS SECTORIELS PLUS ETENDUS

2.106. Les gouvernements africains ont eu recours, dans le passé, à des recensements et études exhaustives, détaillées et à grande échelle pour améliorer la précision et la fiabilité des informations rassemblées. Ces moyens se sont montrés longs et onéreux, et ils dépendent lourdement de la qualification du personnel qui en est chargé. Comme il s'est révélé impossible de continuer à rassembler des informations sur les zones urbaines de cette manière, pratiquement toutes les composantes et tous les aspects de la situation, en Afrique, sont maintenant affectés par de forts écarts entre les données acquises et les réalités. Si l'on veut mettre au point des stratégies avec pour objectif une croissance soutenable, il faudra trouver des moyens plus rentables de rassembler et de traiter les données nécessaires à la prise des décisions dans les zones urbaines. Les quatre secteurs pour lesquels le besoin de le faire est le plus urgent sont les caractéristiques sociales et démographiques, les ressources naturelles et l'environnement, les statistiques de production et de prix, et les comptes de chaque nation.

2.107. L'accent doit aussi être mis davantage sur les systèmes d'échange d'information, sur la recherche nécessaire à l'élaboration des politiques de développement urbain et régional, la planification des stratégies, les systèmes de suivi et d'évaluation, et les informations sectorielles. Les données et projections démographiques, les caractéristiques des groupes-cibles de la population, et les autres renseignements urbains doivent être coordonnés par les différents secteurs de manière qu'ils utilisent la même base de données. L'évaluation et le suivi des conséquences de chaque projet doivent être partie intégrante des nouvelles approches, qui doivent comprendre les informations essentielles sur les bénéficiaires et leurs réactions.

2.108. Des programmes de formation continue, fondés sur les nouvelles politiques et procédures et mis en oeuvre par des institutions spécialisées au niveau national et local, devront être mis au point pour les cadres et le personnel administratifs locaux sur une échelle suffisante pour répondre aux besoins de chaque pays.

2.109. Pour être couronnés de succès, les programmes de formation professionnelle doivent dépasser le niveau des besoins de chaque projet pour viser à la création d'élites nationales de professionnels qualifiés, au renforcement des associations professionnelles et à l'amélioration progressive des normes professionnelles.

2.110. La formation devra être fournie à trois niveaux de personnel :

- en haut, pour les décideurs, l'accent sera mis sur la gestion urbaine fondamentale et les meilleurs moyens d'organiser les services urbains;
- au niveau moyen, pour les administrateurs techniques et financiers, on se concentrera sur les activités interdisciplinaires, la gestion des budgets urbains, les marges brutes d'autofinancement, les aspects financiers et techniques des projets, l'entretien des infrastructures et l'art de la négociation,
- et pour les exécutants, la formation sera axée sur le savoir-faire pratique.

2.111. Pour tirer le meilleur parti possible de leurs programmes de formation professionnelle et de l'assistance technique disponible, les agences locales doivent coordonner leurs activités. Il leur faut étudier les possibilités d'obtenir l'aide d'autres institutions du tiers-monde ainsi que les moyens de profiter des associations locales, et envisager la formation en groupe par opposition à celle d'individus isolés.

L'INTEGRATION DES PROJETS ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

2.112. Concept spatial plutôt que secteur à proprement parler, le développement urbain fournit de bonnes occasions d'intégrer, dans des lieux précis, divers programmes et projets auxquels participent les secteurs traditionnels. Bien que certains programmes et projets doivent continuer à être mis en œuvre dans le cadre de leur secteur spécifique, on s'accorde à penser que l'intégration effective des composantes sectorielles, au niveau des projets, est une nécessité si l'on veut obtenir des interventions urbaines qui parviennent à réaliser leur potentiel au maximum.

2.113. Cette nouvelle façon d'envisager le développement urbain mènera à un plus grand nombre de projets intégrés, dits "Projets de développement urbain", qui dépasseront le cadre du quartier caractéristique de bien des projets d'investissement du passé, pour mettre davantage l'accent sur la mise au point de solutions globales, au niveau de l'ensemble de la ville, pour les problèmes urbains. Ces projets de développement urbain devront se préoccuper davantage de la gestion urbaine au sens le plus large, et tenir compte non seulement de l'efficacité des institutions publiques mais aussi des relations entre tous les participants, publics et privés, et de leur contribution à l'économie urbaine.

2.114. Les projets de développement urbain sont définis par les caractéristiques suivantes :

- ils impliquent la participation de deux secteurs au moins (ex : transports et équipements collectifs; logement et services sociaux, etc.),
- ils ont des composantes matérielles et institutionnelles,
- et ils ont pour objectif d'améliorer la productivité sociale et économique dans les zones urbaines.

2.115. Pour mener les projets de développement urbain à bonne fin, il faut que les cadres politiques des différents secteurs soient compatibles, qu'ils n'entrent pas en conflit. Une coordination générale permettra d'unifier les politiques gouvernementales au niveau opérationnel, et les agences impliquées dans le développement urbain pourront faire le meilleur usage de ressources limitées, éviter les gaspillages, et maintenir au minimum les empiètements et les conflits entre leurs objectifs. Le succès des projets et programmes de développement urbain, intégrés ou non, dépend non seulement des relations fonctionnelles internes, mais aussi des dispositions institutionnelles et du cadre juridique dans lesquels ils doivent être mis en œuvre, ainsi que de l'efficacité de leur exécution.

2.116. La coordination générale nécessaire aux projets de développement urbain doit être du ressort des agences nationales chargées de formuler les politiques globales et les plans de développement urbain à grande échelle. Par conséquent, les mesures de coordination commenceront à être prises au niveau national pour les finances et la planification, et elles devront tenir compte des priorités et politiques sectorielles dans le développement urbain, des stratégies interrégionales, de la participation financière du gouvernement central aux projets de développement urbain et/ou au budget administratif des villes, et de la situation géographique des industries importantes.

2.117. Le succès des projets de développement urbain dépend aussi des autorités locales et régionales. Elles peuvent y concourir de nombreuses façons, notamment en entreprenant les études de planification pour des centres urbains ou régionaux sélectionnés, en déterminant les

zones à développer en priorité, en mettant en place des cadres efficaces pour l'organisation des projets, en recherchant et en proposant des solutions aux problèmes politiques associés aux programmes envisagés (ex : normes de construction, recouvrement des coûts, subventions croisées, etc.), en déterminant les besoins financiers et les moyens de financement, et en prenant les dispositions institutionnelles utiles.

2.118. L'expérience acquise jusqu'ici dans les projets de développement urbain confirme non seulement que la nature même des systèmes urbains nécessite de solides liaisons entre les différents secteurs, mais aussi que ce genre de projet peut être mis en oeuvre avec succès.

LA COORDINATION AU NIVEAU DES PROJETS

2.119. La prolifération des organismes publics et privés de développement urbain a eu pour résultat, dans de nombreux cas, un manque de coordination et de logique dans la mise en oeuvre des projets et des programmes. Les problèmes de coordination peuvent se manifester à deux niveaux différents. Horizontalement, les activités des agences nationales, régionales et municipales peuvent ne pas être harmonisées, et verticalement, divers niveaux d'autorité gouvernementale ou administrative peuvent s'ignorer les uns les autres dans les questions de développement urbain.

2.120. Tout d'abord, une bonne coordination nécessite un changement d'attitude de la part des personnes et institutions concernées. Toutes les institutions qui participent directement à un projet donné doivent s'efforcer de l'envisager globalement. Les implications de chaque projet pour les autres secteurs et pour l'ensemble de la ville seront ainsi perçues plus clairement.

2.121. Compte tenu de la nécessité, pour les autorités locales, de jouer un rôle plus important dans la planification et la gestion de leur propre développement urbain, les mesures de coordination doivent comprendre la décentralisation de l'autorité coordinatrice, une plus grande participation des organisations populaires, et une plus grande volonté d'avoir recours à la négociation pour rapprocher les points de vue.

2.122. Il existe différentes méthodes, techniques et mécanismes d'amélioration de la coordination dans la planification du développement urbain et la mise en oeuvre des projets. En voici quelques exemples : échange régulier de renseignements entre agences pour profiter de l'expérience acquise, négociation entre agences en cas d'opposition entre leurs politiques et leurs programmes, volonté d'en référer à l'autorité supérieure en cas d'échec des négociations au niveau inférieur, définition précise et reconnaissance réciproque du ressort de toutes les agences, institutionnalisation de procédures qui garantissent l'incorporation du point de vue de chaque agence dans la prise des décisions, et élaboration de directives claires par l'autorité supérieure de coordination.

2.123. Il ne faut pas oublier qu'il n'existe pas de cadres institutionnels universels pour la coordination du développement urbain. Il faudra créer des cadres institutionnels spécifiques en tenant compte des particularités locales. La coordination doit aussi tenir compte de l'étendue et de l'échelle des programmes d'urbanisation. Il n'en reste pas moins que les bonnes relations et le partage des intérêts doivent constituer le premier pas dans toutes les tentatives d'amélioration de la coordination des projets.

3. L'EXPERIENCE DU GROUPE DE LA BAD DANS LES ZONES URBAINES

3.1. Depuis ses débuts à la fin des années 1960, le groupe de la BAD a financé un grand choix de projets dans les zones urbaines. En gros, 84 % de ses projets et 87 % de ses investissements ont eu pour cadre des zones urbaines. Il est intervenu dans les secteurs traditionnels : équipements collectifs, transports, développement social et industriel. Bien qu'il ait participé à peu de projets de transports urbains, le groupe de la BAD a consacré une grande partie de son assistance à l'investissement de capitaux dans les équipements publics.

3.2. Malgré son expérience considérable dans les zones urbaines, le groupe de la BAD doit encore prendre en compte les grandes questions urbaines dans la mise au point de ses projets, ainsi que le contexte urbain global qui est leur cadre. Il lui faudra aussi étudier les effets potentiels des projets de transports et de développement agricole et rural sur les zones urbaines. Il est rare que les projets mentionnent le renforcement des institutions parmi leurs objectifs ou éléments principaux. Les Plans et stratégies de développement national n'analysent pas l'importance économique de l'urbanisation, pas plus qu'ils n'envisagent les principales questions en rapport avec le développement économique urbain.

3.3. Cependant, les questions de recouvrement des coûts, dans les projets d'équipements collectifs, ont sensibilisé le groupe de la BAD aux problèmes du développement urbain et augmenté son intérêt pour le renforcement des institutions locales. On s'accorde maintenant à penser, par exemple, que l'intégration des projets et l'amélioration de la coordination entre les secteurs traditionnels sont des nécessités si l'on veut amplifier les effets bénéfiques des activités du groupe de la BAD dans les zones urbaines. Pour rendre sa contribution plus efficace dans l'avenir, le groupe devra faire davantage, mieux et plus rapidement.

3.4. Pour y parvenir, le groupe de la BAD devra améliorer ses propres capacités d'examen de la portée globale de l'urbanisation et de sa rapidité sur les politiques et les programmes. Il lui faudra donc augmenter ses moyens techniques d'analyse des questions urbaines et fournir une assistance technique aux pays-membres pour la conception et la mise en oeuvre de leurs programmes et projets de développement urbain dans l'avenir. Le groupe de la BAD devra aussi mettre sur pied des structures de recherche et des bases de données sur les tendances de l'urbanisation, sur les questions de développement et sur l'efficacité éventuelle des solutions de substitution.

LE FINANCEMENT DES SECTEURS ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

3.5. Le groupe de la BAD ne dispose pas d'une organisation interne spécialisée dans les projets urbains. Son assistance technique et financière est passée par les programmes des secteurs traditionnels :

- **Les équipements collectifs.** Depuis 1970, la part de la BAD ou du FAC dans le financement des projets d'adduction d'eau et d'assainissement s'est montrée substantielle. D'importants projets ont aussi été financés dans le domaine de l'énergie : centrales électriques, barrages, réseaux de distribution, etc.
- **Les projets de transports urbains et interurbains.** Le groupe de la BAD s'est surtout intéressé aux transports au niveau national. Les projets financés comprennent des installations portuaires, des aéroports, des chemins de fer, des réseaux routiers nationaux, etc. Le fonctionnement et l'entretien des réseaux routiers et des autres systèmes d'infrastructures ont pris une importance de plus en plus grande.

- **Les projets du secteur social.** Le groupe de la BAD a financé des établissements de soins ainsi que des projets d'enseignement spécialisé et technique. Beaucoup de ces projets étaient situés en milieu urbain.
- **Le développement industriel et les petites entreprises artisanales.** Le soutien de groupe de la BAD aux investissements industriels a été surtout dirigé vers les entreprises à grande échelle au niveau national. Il a aussi fourni du crédit pour l'expansion des petites et moyennes entreprises.

LES ACTIVITES ET L'EXPERIENCE DES AUTRES DONATEURS

3.6. La Banque Mondiale, l'HABITAT, le FAC et l'USAID sont parmi les donateurs bilatéraux et multilatéraux les plus actifs dans les zones urbaines en Afrique.

3.7. Au début, la Banque Mondiale s'est surtout consacrée aux infrastructures de base et aux équipements collectifs, et un grand nombre de ses prêts est allé à des projets de distribution d'eau. Mais au début des années 1970, elle a reconnu que ses activités devaient être élargies au soutien actif du processus d'urbanisation dans son ensemble.

3.8. Un des premiers objectifs de la Banque Mondiale était l'assistance aux gouvernements de ses pays-membres pour la fourniture de services urbains efficaces et à la portée de tous. Cet objectif prenait en compte la nécessité de coordonner, sur l'ensemble de la ville, les investissements dans le logement, les infrastructures, les transports, la création d'emplois et les services sociaux, et de financer les services urbains non plus par des subventions du secteur public, mais par le recouvrement des coûts sur les bénéficiaires de ces services. L'accessibilité financière est devenue une priorité, et les investissements ont été orientés davantage, et régulièrement, vers les besoins réels des pauvres des villes.

3.9. A partir de son expérience, la Banque Mondiale s'est rendu compte que, bien qu'elle ne soit pas à même de résoudre directement les problèmes du développement urbain, elle pouvait servir de catalyseur en démontrant des solutions techniques abordables pour le logement, les infrastructures et les transports, la possibilité de mettre au point une planification urbaine globale et des procédures d'investissement appropriées aux changements rapides du paysage urbain, et la reproductivité des projets dans lesquels ces caractéristiques étaient incorporées.

3.10. Dans ce contexte, les interventions de la Banque Mondiale avaient seulement des objectifs limités. L'expérience aidant, les projets suivants commençaient à s'attaquer aux questions plus vastes de politique générale et institutionnelle qui auraient davantage de conséquences sur l'ensemble des secteurs. L'approche de la Banque Mondiale était celle de l'apprentissage sur le tas. Actuellement, la Banque Mondiale continue à s'occuper de projets de développement urbain en mettant de plus en plus l'accent sur le financement des programmes et sur le développement des institutions.

3.11. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) est la seule agence de l'ONU spécialisée dans les questions de logement et de développement urbain. Dès ses débuts, l'HABITAT s'est intéressé à l'aide aux gouvernements pour parvenir à un développement soutenable, avec un fort accent sur l'amélioration des conditions de logement et du niveau de vie des pauvres. l'HABITAT aide aussi les pays en développement à faire face à l'urbanisation galopante, et il s'est lancé dans la recherche et la coopération technique.

3.12. Depuis peu, l'HABITAT se consacre de plus en plus à aider les pays en développement à créer un climat favorable à une coopération plus effective des secteurs public et privé, ainsi que des organisations non gouvernementales, dans les zones urbaines. Pour créer ce climat, il faut susciter la participation de tous au secteur du logement et aux services urbains; promouvoir une conception intégrée du développement urbain; améliorer l'environnement urbain; augmenter la participation du secteur privé officiel et non structuré au développement économique; améliorer le financement du logement; renforcer les capacités de gestion des autorités locales; susciter la participation des agences non gouvernementales, des organisations communautaires et autres groupes particuliers au développement des communautés; et promouvoir une plus grande sensibilité aux dimensions sociales et culturelles de l'urbanisation. l'HABITAT coopère étroitement avec le PNUD et d'autres agences internationales dans le financement de l'assistance technique et de la formation professionnelle.

3.13. Depuis plus de 25 ans, le Fonds d'aide et de coopération du gouvernement français coopère avec des gouvernements africains pour résoudre les problèmes du logement et du développement urbain. Ses projets expérimentaux sont articulés autour de six thèmes : construction d'unités de logement; énergie; habitat et développement urbain; financement de l'habitat; gestion des terrains; services urbains et structures de gestion locales. Bien que l'assistance française soit limitée principalement à la recherche et à l'expérimentation, elle a mis en évidence la nécessité de faire coopérer davantage les secteurs public et privé, ainsi que les agences des gouvernements centraux et des autorités locales, pour obtenir un consensus sur des objectifs politiques précis et des stratégies compatibles avec les objectifs globaux de développement, le cadre macropolitique, les projections budgétaires et le programme d'investissements de chaque pays.

3.14. L'Office des programmes d'habitat et d'urbanisme de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) se consacre au logement et au développement urbain depuis 25 ans. Il administre le Programme de garantie de l'habitat qui a financé plus de 210 projets dans une quarantaine de pays. L'Office des programmes d'habitat et d'urbanisme participe aussi à toute une gamme d'activités urbaines, qui comprennent la mise au point des politiques et des programmes ainsi que la formation professionnelle et la recherche. Ses activités politiques s'articulent autour de cinq thèmes principaux : politique de l'habitat, financement du développement urbain et des infrastructures, secteur non structuré, décentralisation et politique foncière. Toutes les activités de l'Office des programmes d'habitat et d'urbanisation sont soutenues par la recherche de l'équité, de la pérennité du développement et de la préservation de l'environnement. La longue expérience de l'Office des programmes d'habitat et d'urbanisation l'a aussi mené à réorienter son financement urbain sur une ligne plus pragmatique.

LES ENSEIGNEMENTS DU PASSE

3.15. Le modèle d'encadrement du développement urbain des années 1970, fondé principalement sur le financement de chaque projet par les gouvernements centraux et les agences du secteur public, n'a pas été couronné de succès. Bien que l'approche au coup par coup, projet par projet, ait permis des améliorations spécifiques dans les domaines de l'habitat, de l'aménagement des terrains et des services, de la distribution d'eau et de l'assainissement, des transports, de l'énergie, de la santé et de l'enseignement, l'institutionnalisation et la reproductivité des efforts ont été moins que satisfaisantes et leurs effets globaux décevants.

3.16. C'est pourquoi on s'accorde de plus en plus à penser que les investissements projet par projet ne constituent pas, pour des questions d'échelle, la solution aux problèmes du

développement urbain. Une nouvelle approche est en train de se constituer, qui met davantage l'accent sur le financement des programmes, le développement des institutions, la gestion municipale, la mobilisation des ressources locales, le fonctionnement et l'entretien des systèmes d'infrastructures, etc. L'assistance technique et les études financées actuellement par les agences internationales reflètent déjà ce changement d'attitude.

3.17. Cette nouvelle approche nécessite des réformes de structure pour les institutions et un changement du rôle du secteur public dans le processus d'urbanisation, dans le but de déléguer davantage de responsabilités au niveau local. Cependant, la pratique de la gestion locale devra être améliorée, de même que les capacités administratives. L'accent devra être mis sur la formulation des politiques et le développement des institutions, étant bien entendu que l'on devra tenir compte des aspects temporels du processus d'urbanisation et des capitaux à investir. Compte tenu de la rapidité de l'urbanisation et de la gravité des problèmes à résoudre, le facteur temps est devenu crucial pour le développement. Il faut se dépêcher de mettre en œuvre une approche plus stratégique et plus systématique au développement urbain.

3.18. En général, l'expérience du groupe de la BAD est la même que celle des autres agences internationales : la conclusion la plus importante demeure qu'on ne peut plus mettre des projets en œuvre dans un isolement relatif des uns par rapport aux autres. Le groupe de la BAD peut tirer les leçons de son expérience substantielle dans les milieux urbains pour se placer en bonne position afin de promouvoir une approche plus intégrée aux politiques urbaines, à la planification et aux projets chez ses pays-membres. En définissant clairement sa propre politique pour les zones urbaines, le groupe de la BAD sera à même de conseiller et d'assister ses pays-membres à coordonner leur développement aux niveaux national, régional et local. Bien que le groupe de la BAD ait coopéré surtout, dans le passé, avec les agences du secteur public et qu'il ait l'intention de continuer à le faire, il pourra jouer un rôle d'importance dans la redéfinition des attributions respectives du secteur public et du secteur privé dans le développement urbain de l'avenir.

4. POLITIQUE GENERALE DE FINANCEMENT DU GROUPE DE LA BAD DANS LES ZONES URBAINES

4.1. En publiant cette déclaration de politique générale urbaine, le groupe de la BAD reconnaît qu'il n'existe pas en soi de "secteur urbain" comparable aux secteurs traditionnels de ses opérations. Les termes "urbain" et "développement urbain" s'appliquent à des zones géographiques à l'intérieur desquelles on retrouve tous les secteurs traditionnels (transports, équipements collectifs, enseignement, etc.), ce qui fournit l'occasion d'intégrer les activités de différents secteurs pour maximiser leur impact en un lieu donné grâce à la mise en œuvre de "projets de développement urbain".

4.2. Le groupe de la BAD cherchera à atteindre les objectifs suivants dans les zones urbaines :

- mise en œuvre de stratégies d'équilibre géographique. Les déséquilibres entre les régions et les difficultés des moins développées feront l'objet d'investissements dans les activités économiques pour lesquelles les régions les plus pauvres bénéficient d'avantages relatifs.
- adoption de normes appropriées pour les équipements collectifs et les services urbains, de façon que leurs coûts ne soient pas trop élevés pour les pays-membres, ni pour les ménages et les entreprises qui en bénéficient;

- et création du plus grand nombre possible d'emplois urbains et augmentation maximum des revenus des familles, des petites et moyennes entreprises et du secteur non structuré. Il faudra accorder davantage d'attention au secteur non structuré car c'est lui qui emploie le plus grand nombre de pauvres et produit des biens et des services pour les couches les plus défavorisées de la population. Il faudra aussi mettre en oeuvre, dans le secteur public, des politiques qui facilitent l'accès au crédit et la mise en place des infrastructures nécessaires au développement économique et à l'aménagement des terrains.

4.3. Le financement du groupe de la BAD dans les zones urbaines comprendra une assistance directe au soulagement de la pauvreté (dans les domaines du logement, de la santé, de la distribution d'eau entre autres) et une assistance aux activités économiques susceptibles de fournir des emplois à un grand nombre de pauvres (usines, entreprises artisanales, développement des ressources humaines, etc.).

LES BUTS DE LA BAD DANS LES ZONES URBAINES

4.4. L'objectif fondamental du groupe de la BAD est de contribuer au développement économique et social de ses pays-membres. En collaboration avec ces pays, le groupe se consacrera aux buts suivants :

- promouvoir les mesures qui auront le maximum de conséquences bénéfiques sur le développement urbain,
- équilibrer les systèmes nationaux d'établissements humains de sorte que les métropoles et les villes moyennes se développent en fonction de leurs atouts et de leur potentiel économique particulier,
- accélérer le développement économique de chaque pays grâce à des infrastructures de base efficaces,
- améliorer la gestion urbaine dans les grandes villes, les villes secondaires et les villes-marchés,
- ainsi que la qualité de la vie pour le plus grand nombre possible de familles à revenus faibles en augmentant leur participation aux bénéfices économiques d'un développement urbain amélioré.

PRINCIPES FONDAMENTAUX ET LIGNES DIRECTRICES

4.5. Le financement des projets urbains par le groupe de la BAD suivra les principes fondamentaux suivants :

- le développement des zones urbaines envisagées comme des moteurs de la croissance économique nationale recevra un soutien actif,
- les politiques tiendront compte de la situation actuelle et des tendances évolutives des systèmes nationaux d'établissements humains, tout en cherchant à réduire leur conséquences néfastes et à renforcer leur impact bénéfique,
- et les prêts seront accordés en priorité aux investissements les plus rentables en matière de croissance économique, les plus productifs en bénéfices à réinvestir et les moins susceptibles de nécessiter des subventions supplémentaires.

LES POLITIQUES DE FINANCEMENT SECTORIEL DANS LES ZONES URBAINES

LES STRATEGIES

Politiques macroéconomiques et urbanisation

4.6. Le groupe de la BAD reconnaît que les politiques macroéconomiques ont des effets importants sur le développement urbain et, par conséquent, il soutiendra les réformes dont les objectifs seront les suivants : élimination des obstacles et des subventions, libéralisation des marchés des capitaux, du travail et des biens, mobilisation de l'épargne, et amélioration de la gestion et de l'efficacité des autorités locales. Le groupe de la BAD emploiera ses ressources humaines et financières à aider ses pays-membres à mettre au point une approche équilibrée au développement, destinée à promouvoir la croissance économique des villes et des campagnes.

4.7. Le groupe de la BAD encouragera ses pays-membres à adopter des politiques macroéconomiques dont l'objectif sera de faciliter les investissements du secteur privé, la création de nouvelles entreprises et celle du plus grand nombre d'emplois possible. Il faudra pour cela rationaliser, à tous les niveaux, les politiques destinées à créer l'environnement institutionnel nécessaire à un développement économique efficace. Le groupe de la BAD aidera ses pays-membres à améliorer la coordination entre leurs différents niveaux d'autorité chargés de mettre en oeuvre les réformes macroéconomiques.

Croissance économique, efficacité et équité

4.8. Le groupe de la BAD pense que le meilleur moyen d'atteindre les objectifs d'équité et de soulagement de la pauvreté consiste à promouvoir et à maintenir des économies saines. Pour y parvenir, le groupe de la BAD soutiendra activement les initiatives destinées à rendre plus productives les familles à revenus faibles ou moyens.

4.9. Le groupe de la BAD favorisera l'investissement de capitaux dans les localités qui disposent d'avantages relatifs et cherchera à faciliter la participation aux bénéfices de la croissance des groupes à revenus faibles de ces localités. De plus, le groupe de la BAD collaborera avec les pays-membres pour la réduction des inégalités sociales au moyen de programmes sociaux d'assistance directe aux ménages à revenus faibles (ex : santé, enseignement, développement des ressources humaines, etc.).

L'Assistance aux métropoles et aux grandes villes

4.10. Le groupe de la BAD se rend compte que le développement des grandes villes est essentiel à la croissance économique moderne et à la promotion nationale. Le groupe de la BAD cherchera à améliorer la productivité et à augmenter la production des grandes villes en leur fournissant des prêts, de l'assistance technique et de la formation professionnelle. L'accent sera mis sur la création de conditions soutenables qui permettront aux grandes villes de jouer leur rôle d'ouverture sur les marchés mondiaux et de centres de modernisation et de développement économique.

4.11. Le groupe de la BAD continuera à financer les projets de mise en place de réseaux de transports et de communications efficaces, et aussi de services urbains et d'équipements collectifs fiables. Il coopérera avec ses pays-membres pour améliorer les conditions de logement, l'enseignement de base, les services de santé et les services sociaux dans les zones de forte concentration en familles pauvres. Et comme c'est dans les grandes villes que les problèmes d'environnement se posent de la façon la plus aiguë, le groupe de la BAD soutiendra activement les mesures de contrôle et de réduction de la pollution dans les zones urbaines.

L'Assistance aux villes secondaires

4.12. Le groupe de la BAD soutiendra les politiques et les programmes de stimulation de la croissance des villes secondaires qui sont de véritables foyers de croissance. Il collaborera avec les pays-membres pour réduire le coût de l'aménagement des villes secondaires et créer un climat favorable à leur fonction de centres régionaux aussi efficaces que possible. L'accent sera mis sur la réduction des coûts des infrastructures et des services, et sur l'élimination des obstacles au développement du secteur privé. Le groupe de la BAD ne soutiendra pas, et ne financera pas, les tentatives de diversification de l'économie des villes secondaires grâce à des moyens fondamentalement anti-économiques (ex : transplantation d'entreprises du secteur officiel, etc.).

4.13. Le groupe de la BAD se rend compte aussi qu'il est nécessaire d'augmenter les flux de trésorerie et les revenus au niveau local grâce à des emplois plus nombreux dans le secteur non structuré. Il collaborera donc avec les pays-membres pour encourager le développement des entreprises artisanales et des branches d'activité économique qui emploient beaucoup de main d'oeuvre et utilisent des matériaux et des produits locaux. Il soutiendra aussi les initiatives destinées à fournir du crédit aux villes secondaires qui auront la capacité d'employer des capitaux à bon escient.

L'Assistance aux petites villes et au développement régional

4.14. Le groupe de la BAD se rend compte que les résultats des stratégies de développement agricole et urbain peuvent être améliorés quand leurs implications urbaines sont considérées comme des composantes fondamentales de la même stratégie. Il coopérera avec les pays-membres pour renforcer les relations entre zones urbaines et zones rurales, exploiter les potentiels de croissance régionaux, fournir des services publics plus équitablement, et capitaliser sur les avantages respectifs des villes secondaires et des villes-marchés.

4.15. Le groupe de la BAD reconnaît aussi que l'attrait économique des villes-marchés peut être accru grâce à des investissements appropriés dans les services, les équipements collectifs et les infrastructures. Il soutiendra les politiques de stimulation de la croissance des villes-marchés, en tant que moyens de parvenir à une répartition plus équilibrée de la population entre les différentes villes d'un même pays, et de créer davantage de centres de développement économique.

4.16. Le groupe de la BAD participera, dans les villes-marchés, aux projets destinés à améliorer les services sociaux de base et les équipements collectifs municipaux; à créer des conditions qui permettent aux familles de satisfaire elles-mêmes leurs besoins en logement; à améliorer les infrastructures matérielles essentielles aux activités productives; à renforcer les capacités de planification et de gestion des autorités municipales; à promouvoir l'expansion des activités économiques appropriées pour les villes-marchés grâce à des stimulants et à un climat favorable; et à construire des routes pour relier les villes-marchés entre elles et avec les centres urbains plus vastes.

Terrains, infrastructures et logement

4.17. Le groupe de la BAD aidera ses pays-membres à résoudre leurs problèmes de propriété foncière en mettant au point des procédures de transaction simplifiées et en créant des cadastres. Il encouragera les autorités locales à adopter des normes d'utilisation des terrains souples et abordables, compatibles avec les ressources financières et les besoins futurs de

chaque ville en terrains à bâtir. Le groupe de la BAD encouragera les pays-membres à augmenter le recouvrement des coûts de l'aménagement des terrains pour accroître les ressources consacrées au développement. Il soutiendra les initiatives destinées à éliminer les obstacles au bon fonctionnement des marchés fonciers et à fournir des occasions d'association entre les secteurs public et privé pour l'aménagement des terrains.

4.18. Le groupe de la BAD interviendra dans la fourniture d'infrastructures seulement quand la demande sera effective (par exemple, il financera les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement nécessaires à l'aménagement d'un nouveau lotissement résidentiel). Les investissements prématurés en infrastructures de haute qualité destinées à un petit nombre d'usagers ne seront pas financés. Le groupe de la BAD soutiendra aussi les mesures en vue de faire bénéficier les pauvres de la collecte des déchets solides, de se débarrasser des déchets de manière appropriée, et de surveiller l'application des règlements dans ce domaine. Il soutiendra les initiatives en vue de fournir des services sociaux aux pauvres des villes, d'encourager la participation communautaire, etc. En ce qui concerne les transports urbains, le groupe de la BAD encouragera ses pays-membres à fixer des tarifs assez élevés pour recouvrer les coûts d'investissement et de fonctionnement, à éviter la réglementation excessive des transports assurés par le secteur privé, et à ne pas donner une trop grande priorité, dans leur planification, aux automobiles possédées par la minorité.

4.19. Le groupe de la BAD préconise le recouvrement total des coûts des infrastructures et des services urbains, ainsi que la mise au point et l'adoption de techniques appropriées qui permettront de réduire ces coûts. Dans cette même optique, le groupe de la BAD préconise aussi la mise en place de politiques de tarification différenciée qui résulteront en subventions croisées au bénéfice des familles aux revenus les plus faibles.

4.20. Le groupe de la BAD préconise l'adoption de normes flexibles et appropriées pour les infrastructures et le logement. Les programmes fiables d'entretien, de remise en état et de réhabilitation bénéficieront d'une haute priorité. Le groupe de la BAD préconise de confier aux autorités locales la responsabilité de l'entretien et du fonctionnement des services publics, ainsi que les moyens d'accroître leurs revenus pour pouvoir le faire.

4.21. Le groupe de la BAD soutiendra les politiques et initiatives de désengagement du secteur public de la fourniture d'unités de logement pour le consacrer aux activités que le secteur privé ne peut pas entreprendre, comme les infrastructures en dehors des lotissements, le cadastrage, etc.

4.22. Le groupe de la BAD soutiendra les mesures destinées à accroître le rôle du secteur privé dans la fourniture de l'habitat. Il préconise la révision des textes juridiques et réglementaires ainsi que des normes qui constituent des obstacles pour les entreprises artisanales du secteur non structuré du logement, et il oeuvrera à l'expansion du crédit global disponible pour l'ensemble des groupes de revenus. Le groupe de la BAD soutiendra la promotion du logement locatif quand cette solution sera appropriée.

4.23. Le groupe de la BAD coopérera avec ses pays-membres dans la restructuration des politiques de financement de l'habitat, avec pour objectif la diminution des subventions au crédit de façon que les subventions réduites produisent aussi peu de distorsions que possible sur la répartition et l'emploi des ressources dans le secteur du logement et ailleurs. De plus, le groupe

de la BAD soutiendra les institutions viables de financement du logement en offrant du crédit à toutes les couches de la population.

La participation du secteur privé

4.24. Le groupe de la BAD soutiendra activement les initiatives des pays-membres en vue d'améliorer l'efficacité des entreprises du secteur privé officiel et non structuré : élimination des règlements et procédures inappropriés, et mise en vigueur d'une réglementation rationalisée; soutien direct à la promotion de systèmes de crédit financièrement viables pour les entreprises artisanales; élimination des préjugés des institutions financières contre les prêts et l'assistance technique aux petites entreprises; élimination des restrictions aux marchés fonciers et à la fourniture des services nécessaires à la croissance des revenus et à la création d'emplois; promotion du développement des ressources humaines; et élimination des obstacles institutionnels à l'expansion du secteur non structuré et à la participation des femmes au développement.

4.25. De plus, le groupe de la BAD encouragera les programmes et les mesures en faveur d'une augmentation des investissements du secteur privé dans les zones urbaines. Il cherchera à accroître les investissements du secteur privé dans les infrastructures et les services urbains pour réduire la pression sur les ressources publiques. Le groupe de la BAD soutiendra les politiques de tarification du secteur privé fondées sur le recouvrement total des coûts quand elles tiendront effectivement compte du niveau des frais et de la justice des prix de façon à ne pas éliminer les groupes à revenus faibles. Le groupe de la BAD soutiendra aussi la privatisation de certains services urbains quand les capacités de gestion des sociétés privées seront adéquates.

L'Environnement urbain

4.26. Le groupe de la BAD aidera les pays-membres à intégrer les questions d'environnement dans la planification urbaine et à adopter des stratégies préventives de protection de l'environnement. Il encouragera les pays-membres à améliorer leurs textes juridiques et réglementaires et leurs institutions en rapport avec les droits d'utilisation des terrains et des eaux, la propriété foncière, la planification urbaine et rurale ainsi que la planification démographique. Il financera les études de l'environnement humain dans les villes grandes et petites et dans les régions agricoles, pour évaluer les dangers et les conséquences des problèmes d'environnement sur la santé publique. Tous les projets qui risquent d'affecter l'environnement urbain devraient être assortis d'une Déclaration d'impact sur l'environnement. Le groupe de la BAD offrira un soutien actif au développement, dans ses pays-membres, de leurs capacités institutionnelles d'amélioration de l'environnement grâce à des alternatives à faible intensité de capital à long terme.

4.27. Le groupe de la BAD financera l'assistance technique destinée à faire la preuve des résultats bénéfiques, sur la santé publique, la productivité, etc., des politiques à court et long terme de protection de l'environnement; à améliorer les capacités institutionnelles de contrôle de la pollution; et à mettre en oeuvre des mécanismes réalistes de recouvrement des coûts pour réduire le poids des mesures environnementales curatives sur les budgets municipaux. Il soutiendra aussi la recherche et l'assistance technique destinées à renforcer les capacités institutionnelles, financières et juridiques des villes, ainsi que leurs politiques et moyens d'exécution, pour mettre en oeuvre des stratégies préventives de l'environnement.

4.28. Le groupe de la BAD concentrera ses efforts sur les options politiques et les stratégies d'exécution des politiques d'hygiène publique urbaine, de gestion des terrains urbains, de préservation et de protection des ressources naturelles.

4.29. Le groupe de la BAD soutiendra et financera les actions prioritaires telles que : amélioration de l'efficacité des services municipaux et accroissement du nombre des usagers desservis; amélioration de la collecte, du traitement et de la décharge des ordures; coordination du contrôle de la pollution; stratégies préventives; utilisation soutenable des ressources naturelles pour le développement urbain; et incorporation de la planification et de la gestion environnementales dans la planification urbaine globale et l'aménagement des terrains.

Les questions institutionnelles

4.30. Le groupe de la BAD reconnaît l'importance de l'efficacité du cadre institutionnel pour une bonne gestion urbaine et le développement harmonieux des villes. Il soutiendra les mesures prises par ses pays-membres pour améliorer leur fonction publique et accroître leurs capacités administratives. De plus, le groupe de la BAD soutiendra les initiatives appropriées de formation professionnelle pour la fonction publique, et il financera l'assistance technique aux pays-membres pour les aider à mettre en oeuvre leurs réformes administratives.

Les cadres politiques nationaux

4.31. Le groupe de la BAD pense que le développement urbain futur nécessite que chacun de ses pays-membres ait une idée claire de son système national d'établissements humains. Il aidera et conseillera les pays-membres dans l'élaboration d'un cadre conceptuel à cet effet et dans la formulation des stratégies nationales de répartition de la population. De plus, le groupe de la BAD aidera les pays-membres à déterminer les compromis nécessaires à la planification du développement des zones urbaines.

4.32. Le groupe de la BAD encouragera les pays-membres à adopter une attitude plus globale pour les questions d'urbanisation, et il recherchera les moyens les plus efficaces de produire les changements politiques nécessaires, de modifier le paysage urbain dans son ensemble, et de le faire de façon soutenable.

L'Autonomie des municipalités et leur gestion

4.33. Le groupe de la BAD soutiendra l'élaboration de politiques et de programmes qui contribuent à la décentralisation du développement urbain avec gestion efficace et autofinancement. Il aidera les pays-membres à acquérir de nouvelles capacités professionnelles et institutionnelles grâce à de vastes programmes de formation professionnelle au niveau local. Le groupe de la BAD soutiendra une approche à la gestion urbaine fondée davantage sur l'esprit d'entreprise, le contrôle cédant le pas à la participation locale et à la création d'emplois. Il soutiendra les politiques de renforcement des autorités locales, de stimulation des responsabilités locales dans le domaine du développement, et d'accroissement des pouvoirs des autorités locales pour augmenter leurs revenus. Le groupe de la BAD financera l'assistance technique et la formation professionnelle nécessaires pour que ses pays-membres puissent le faire.

La mobilisation des ressources locales

4.34. Le groupe de la BAD soutiendra les mesures de renforcement des capacités financières des autorités locales et notamment celles de produire des ressources. Pour cela, il faudra leur

déléguer davantage de pouvoirs afin qu'elles puissent user d'instruments de taxation variés et augmenter les impôts locaux pour lever des revenus à partir de toute sorte de sources locales.

4.35. Le groupe de la BAD encouragera les associations entre secteur public et secteur privé en vue de mobiliser au maximum les capitaux locaux pour l'aménagement des terrains et pour les services urbains.

4.36. Le groupe de la BAD soutiendra aussi les initiatives de ses pays-membres en vue de modifier la répartition des coûts entre le gouvernement central et les autorités locales afin de leur fournir davantage de ressources pour le développement. Exemple de mesures à envisager : création de fonds spéciaux pour le développement des infrastructures et des services; allocation statutaire de pourcentages fixes des revenus réguliers du gouvernement central; octroi de prêts par les agences nationales de développement et les institutions officielles de crédit; renforcement des pouvoirs des autorités locales pour la taxation de la propriété foncière; amélioration des systèmes de transferts entre niveaux de gouvernement et allocation de fonds de la part du gouvernement central; et accroissement des pouvoirs des autorités locales en matière de taxation des entreprises et de l'utilisation des terrains.

4.37. Le groupe de la BAD aidera ses pays-membres à fournir l'assistance technique et la formation professionnelle nécessaires aux fonctionnaires locaux chargés de l'administration fiscale et de la collecte des impôts.

L'Information et la formation professionnelle en vue des besoins sectoriels

4.38. Le groupe de la BAD aidera les pays-membres à mettre en place des systèmes d'information destinés à répondre aux besoins du développement urbain moderne et de la prise des décisions, en fournissant une assistance technique et un soutien à leur mise en place, à la rationalisation des normes et des méthodes de classement de l'information, au traitement de l'information et à sa gestion. Un soin particulier sera accordé à la simplification de la collecte des données et aux cadastres.

4.39. Le groupe de la BAD soutiendra les initiatives de formation professionnelle clairement définies comme parties intégrantes des stratégies globales de développement des institutions, et il encouragera les pays-membres à intégrer la formation professionnelle dans l'exécution des programmes et des projets.

4.40. Le groupe de la BAD aidera les pays-membres à améliorer la qualité de la formation professionnelle donnée dans leurs établissements, à renforcer les organisations professionnelles et à élever progressivement les normes de qualité professionnelle.

L'Intégration et les projets de développement urbain

4.41. Le groupe de la BAD utilisera ses ressources pour promouvoir des projets de développement urbain qui intègrent les activités des secteurs traditionnels et donnent l'occasion de développer les institutions sur l'ensemble de la ville. Il collaborera avec les agences nationales et locales pour mettre au point les moyens nécessaires au soutien des projets de développement urbain. Le groupe de la BAD coopérera avec ses pays-membres pour coordonner les cadres de politique sectorielle et pour tirer le meilleur parti possible de tous les projets en milieu urbain.

La coordination au niveau des projets

4.42. Le groupe de la BAD continuera à promouvoir la coordination au sein de ses propres départements et il se servira de l'expérience acquise sur son propre terrain pour aider les pays-membres à améliorer la communication entre leurs institutions et leur coordination horizontalement (entre agences qui opèrent au même niveau institutionnel) et verticalement (entre agences qui opèrent dans le même secteur). Le groupe de la BAD collaborera avec les agences nationales et locales pour intégrer les questions de planification économique et les programmes et projets sectoriels.

LES STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES, DES PROGRAMMES ET DES PROJETS URBAINS

4.43. Pour permettre au groupe de la BAD de mieux coopérer avec ses pays-membres dans la mise en oeuvre des politiques, des programmes et des projets urbains, l'orientation et le contenu des Programmes nationaux et de la documentation des projets vont être modifiés, de même que l'organisation interne du groupe de la BAD.

Les programmes nationaux

4.44. Le groupe de la BAD prépare systématiquement, pour chacun de ses pays-membres, un Programme national. Fondamentalement, les Programmes nationaux contiennent : une vue d'ensemble des caractéristiques géographiques, économiques et sociales du pays; une analyse de sa situation économique et des perspectives d'avenir; une identification de ses principales priorités de développement, des obstacles et des solutions; une évaluation du rôle de l'assistance extérieure, dont celle du groupe de la BAD; et le programme de financement par le groupe de la BAD dans le proche avenir. Jusqu'à présent, les Programmes nationaux n'ont pas pris en compte les implications de l'urbanisation sur le développement de ses pays-membres ni les conséquences du développement urbain sur les économies nationales. Dans l'avenir, les Programmes nationaux seront modifiés pour en tenir compte. Ils comprendront les données de base qui peuvent permettre de répondre à des questions comme celles-ci :

- Quelles sont les zones urbaines qui, dans le système national d'établissements humains, doivent recevoir la plus haute priorité ?
- Dans ces zones urbaines, quels sont les programmes et les projets sectoriels qui doivent être prioritaires ?
- Quelles sont les institutions urbaines qui doivent être engagées dans la mise en oeuvre des programmes et projets sectoriels soumis au groupe de la BAD ?

4.45. Des études politiques sans lien direct avec des projets précis peuvent servir effectivement à rassembler les données urbaines nécessaires aux Programmes nationaux. Elles constitueront aussi un bon moyen d'élever le niveau général d'expertise du personnel du groupe de la BAD dans les questions urbaines. Ces études peuvent être consacrées à des sujets variés : politiques nationales de l'investissement et stratégies pour le développement urbain; financement de l'habitat; utilisation des terrains urbains et leur aménagement; rôle des villes-marchés et des villes secondaires; finances municipales; recouvrement des coûts et accessibilité financière des infrastructures et des services urbains; transports urbains; etc. Le groupe de la BAD et ses pays-membres pourront avoir besoin d'assistance technique pour mener à bien ces études préliminaires.

La documentation des projets et les demandes de prêt

4.46. De plus, la documentation des projets et les demandes de prêt devront comprendre une description de la situation urbaine locale, du contexte urbain du projet, et de ses effets potentiels sur les développements économique et urbain. Le groupe de la BAD va encourager activement ses pays-membres à préparer un ensemble de projets de développement urbain qui intégreront les activités de plusieurs secteurs traditionnels, porteront sur le développement urbain physique et celui des institutions au niveau de l'ensemble de la ville, et auront pour objectif d'améliorer la productivité des zones urbaines dans lesquels ils devront être mis en oeuvre.

4.47. Dès que possible, le groupe de la BAD lancera des projets de développement urbain en incorporant avec prudence de nouvelles composantes à des projets concernant des secteurs traditionnels, pour lesquels le groupe dispose déjà d'une expérience et d'une expertise considérables.

Organisation Interne

4.48. Le groupe de la BAD se rend compte que les projets de développement urbain sont plus complexes et plus difficiles à mettre en oeuvre que ceux qui restent dans le cadre des secteurs traditionnels. Le groupe va améliorer progressivement ses capacités de le faire en commençant par engager des spécialistes du développement urbain (économistes, planificateurs, etc.) dans ses deux divisions régionales. Ces spécialistes auront pour tâche d'identifier les projets de développement urbain et de les mettre au point, et d'aider les experts en secteurs traditionnels à s'attaquer aux questions et politiques urbaines.

4.49. Au cours de cette période préliminaire, le groupe de la BAD cherchera à améliorer ses connaissances sur les problèmes d'urbanisation et les questions politiques spécifiques à chaque pays. Il recherchera activement les occasions de coordonner ou de combiner ses initiatives avec celles d'autres agences internationales comme la Banque Mondiale, l'HABITAT, etc., qui disposent déjà d'une expérience considérable dans l'intégration du développement urbain.

4.50. Dès que possible, le groupe de la BAD mettra sur pied un Département du développement urbain, totalement opérationnel, qui aura pour mission d'identifier, de mettre au point et d'exécuter les projets de développement urbain.

4.51. Le groupe de la BAD élaborera des manuels comprenant les directives de mise au point et d'exécution des projets urbains.

RECOMMANDATIONS POUR LA FORMULATION DES PROJETS URBAINS

4.52. Les recommandations suivantes concernent l'orientation et le contenu des documents de planification, des demandes de prêt et de l'évaluation des propositions de projets dans les zones urbaines :

- la formulation des projets doit être fondée sur les politiques et les questions urbaines,
- le potentiel de croissance économique des grands centres urbains, les relations entre les différents centres et avec les zones rurales qui les entourent doivent faire l'objet d'une attention particulière,
- les propositions de projet doivent tenir compte, dans leur conception, des effets socio-économiques quand il s'agit de projets de fonds d'équipement,

- les relations entre secteurs et institutions doivent être identifiées et renforcées dans le cadre de chaque projet,
- toutes les propositions doivent comprendre une discussion des implications du projet sur le développement économique et sur le développement urbain,
- et les processus d'évaluation et de suivi doivent être partie intégrante de la conception des projets.

LES CRITERES DE SELECTION DES PROGRAMMES ET DES PROJETS

4.54. Le groupe de la BAD déterminera le niveau de priorité de ses investissements dans les centres urbains en se fondant d'abord sur leur efficacité économique et sur le potentiel de croissance économique dont ils auront fait preuve. Dans les zones urbaines prioritaires, le groupe de la BAD cherchera à faire profiter au maximum les familles à revenus faibles et les petites entreprises. Le groupe de la BAD coopèrera étroitement avec ses pays-membres pour préparer un ensemble de projets de développement urbain dans les villes prioritaires.

4.55. Les principaux critères d'appréciation des demandes de financement de projet par le groupe de la BAD seront les suivants :

- Impact sur la croissance économique, efficacité et production. La préférence sera donnée aux programmes et projets qui contribuent à la croissance économique, produisent des taux de rendement économique acceptables, et ont des effets substantiels sur la création d'emplois.
- Viabilité financière et reproductivité. Le groupe de la BAD continuera à appliquer ses critères habituels pour apprécier la faisabilité et la viabilité financière des projets proposés à son financement.
- Normes et accessibilité financière. Le groupe de la BAD préconise l'adoption de normes compatibles avec les capacités du secteur public pour assurer la fourniture des infrastructures et les services urbains, et avec les moyens financiers de leurs usagers. Les évaluations de projet examineront de près l'organisation et la gestion des agences chargées du recouvrement des coûts.
- Fonctionnement, entretien et remise en état. Le fonctionnement, l'entretien et la remise en état des infrastructures en place va prendre de plus en plus d'importance au fur et à mesure de l'expansion des villes. Les études de faisabilité et les analyses financières des projets devront en tenir le plus grand compte.

A N N E X E

TIRE DU DOCUMENT
URBANISATION EN AFRIQUE: LES DIFFICULTES ET OPPORTUNITES
Par Alfred Van Huyck, USAID, 1988

Tableau A.1	Population Urbaine et Rurale en Afrique, 1965 et 1985
Tableau A.2	Population Rurale en Afrique, 1950, 1985, et 2020
Tableau A.3	Population Urbaine en Afrique, 1950, 1985, et 2020
Tableau A.4	Métropoles Africaines - Population Estimation et Projection, 1980-2000
Tableau A.5	Projection de l'Accroissement du Nombre de Familles Pauvres en Région Urbaine et Rurale, 1975-2000
Tableau A.6	Distribution du PIB en 1985
Tableau A.7	Accroissement Net par Catégorie de la Population Active, 1985 à 2000

TABLEAU A.1
POPULATION URBAINE ET RURALE EN AFRIQUE, 1965 ET 1985
 (Population En Millions)

PAYS	Popul ^{tn} Totale	1965 ^a				Popul ^{tn} Totale	1985 ^b				Taux de Croissance Moyen 21 Ans 1965 à 1985		
		Urbaine		Rurale			Urbaine		Rurale		(en pourcentages)		
		Totale	%	Totale	%		Totale	%	Totale	%	Totale	Urbaine	Rurale
Burundi	3.2	0.07	2	3.14	98	4.7	0.09	2	4.6	98	1.83	1.37	1.84
Rwanda	3.1	0.09	3	3.10	97	6	0.30	5	5.7	95	3.05	5.99	2.94
Ouganda	7.0	0.52	6	7.53	94	14.7	1.03	7	13.7	93	2.91	3.29	2.88
Burkina Faso	4.6	0.24	5	4.41	95	7.9	0.63	8	7.3	92	2.56	4.68	2.41
Malawi	3.9	0.19	5	3.78	95	7	0.84	12	6.2	88	2.73	7.23	2.35
Tanzanie	11.5	0.64	6	10.94	94	22.2	3.11	14	19.1	86	3.15	7.79	2.69
Ethiopie	22.4	1.70	8	20.78	92	42.3	6.35	15	36.0	85	3.05	6.46	2.64
Rép. du Niger	3.7	0.25	7	3.48	93	6.4	0.96	15	5.4	85	2.60	6.53	2.15
Lesotho	0.9	0.02	2	0.94	98	1.5	0.26	17	1.2	83	2.13	13.06	1.33
Mozambique	7.2	0.33	5	6.93	95	13.8	2.62	19	11.2	81	3.10	10.34	2.30
Mali	5.1	0.64	13	4.46	87	7.5	1.50	20	6.0	80	1.85	4.11	1.42
Kenya	9.4	0.81	9	8.59	91	20.4	4.08	20	16.3	80	3.76	8.01	3.10
Botswana	0.5	0.02	4	0.53	96	1.1	0.22	20	0.9	80	3.36	11.73	2.47
Madagascar	5.9	0.73	12	5.25	88	10.2	2.14	21	8.1	79	2.58	5.23	2.07
Soudan	12.3	1.61	13	10.75	87	21.9	4.60	21	17.3	79	2.76	5.12	2.29
Guinée	3.5	0.42	12	3.14	88	6.2	1.36	22	4.8	78	2.68	5.80	2.08
Rép. du Togo	1.6	0.18	11	1.44	89	3	0.69	23	2.3	77	2.96	6.49	2.27
Angola	5.1	0.65	13	4.53	87	8.8	2.20	25	6.6	75	2.56	5.99	1.81
Sierra Leone	2.6	0.41	15	2.24	85	3.7	0.93	25	2.8	75	1.61	3.99	1.03
Zimbabwe	4.4	0.64	14	3.79	86	8.4	2.27	27	6.1	73	3.09	6.22	2.32

TABLEAU A.1, suite		1965 ^a				1985 ^b					Taux de Croissance Moyen 21 Ans 1965 à 1985		
PAYS	Populn Totale	Urbaine		Rurale		Populn Totale	Urbaine		Rurale		(en pourcentages)		
		Totale	%	Totale	%		Totale	%	Totale	%	Totale	Urbaine	Rurale
Tchad	3.3	0.30	9	3.04	91	5	1.35	27	3.7	73	1.95	7.46	0.88
Nigeria	48.6	7.15	15	41.53	85	99.7	29.91	30	69.8	70	3.47	7.06	2.50
Mauritanie	1.1	0.11	10	1.00	90	1.7	0.53	31	1.2	69	2.08	7.89	0.78
Ghana	7.7	2.03	26	5.76	74	12.7	4.06	32	8.6	68	2.36	3.36	1.95
Rép. de Somalie	2.5	0.51	20	2.00	80	5.4	1.84	34	3.6	66	3.72	6.31	2.79
Bénin	2.4	0.28	11	2.17	89	4	1.40	35	2.6	65	2.38	8.01	0.87
Sénégal	3.4	0.90	26	2.57	74	6.6	2.38	36	4.2	64	3.11	4.76	2.39
Libéria	1.1	0.26	22	0.93	78	2.2	0.81	37	1.4	63	2.97	5.52	1.93
Zaïre	19.5	5.10	26	14.43	74	30.6	11.93	39	18.7	61	2.16	4.14	1.23
Rép. Pop. du Congo	1.0	0.37	34	0.71	66	1.9	0.76	40	1.1	60	2.74	3.55	2.27
Camérout	6.1	1.00	16	5.11	84	10.2	4.28	42	5.9	58	2.47	7.16	0.70
Algérie	11.9	4.49	38	7.44	62	21.9	9.42	43	12.5	57	2.94	3.59	2.50
Maroc	13.3	4.25	32	9.07	68	21.9	9.64	44	12.3	56	2.39	3.97	1.45
Côte d'Ivoire	4.5	1.04	23	3.47	77	10.1	4.55	45	5.6	55	3.91	7.26	2.27
Rép. Centrafricaine	1.7	0.46	27	1.27	73	2.6	1.17	45	1.4	55	1.96	4.53	0.58
Egypte, Rép. Arabe	29.4	11.96	41	17.44	59	48.5	22.31	46	26.2	54	2.41	3.01	1.96
Zambie	3.6	0.84	23	2.77	77	6.7	3.22	48	3.5	52	2.98	6.58	1.10
l'île Maurice	0.7	0.29	37	0.49	63	1	0.54	54	0.5	46	1.23	3.07	-0.28
Tunisie	4.6	1.83	40	2.80	60	7.1	3.98	56	3.1	44	2.06	3.77	0.52
Libye	1.6	0.42	26	1.20	74	3.8	2.28	60	1.5	40	4.13	8.33	1.14

^aDocumentation des Nations Unies, 1985: "Estimates of Urban, Rural, City Populations 1950-2020 - The 1982 Assessment".

^bRapport: "World Development Report 1987", World Bank 1987.

Analyse exécutée par PADCO.

TABEAU A.2
POPULATION RURALE EN AFRIQUE
1950, 1985, 2020 (000s)

Région	1950 Population Rurale		1985 Population Rurale		2020 Population Rurale		Accroissement Global Population Rurale		Change- ment %
	(000s)	Pourcent	(000s)	Pourcent	(000s)	Pourcent	1950-85	1985-2020	
Pays développés	368,188	46.6	323,802	27.6	218,992	16.0	(62,386)	(104,810)	-
Pays sous-développés	1,382,780	82.7	2,504,921	68.3	2,933,255	45.6	1,122,141	428,334	(61.8)
Totale Afrique	189,582	85.2	375,808*	68.0	667,758	44.8	186,226	291,950	56.8
Afrique de l'Est	56,948	94.7	130,308	81.1	261,219	55.9	73,360	136,911	86.6
Afrique Centrale	24,693	85.5	37,999	60.7	57,148	34.6	13,256	19,199	44.8
Afrique du Nord	39,131	75.5	65,323	52.3	82,542	30.2	26,192	17,219	(34.3)
Afrique du Sud	10,746	62.2	17,832	48.0	24,009	28.7	7,086	6,177	(12.8)
Afrique de l'Ouest	58,064	90.2	124,398	74.1	236,840	48.5	66,334	112,442	69.5

* Erreur de deux millions dans les données publiées par les Nations Unies.

SOURCES: Documentation des Nations Unies: "Estimates of Urban, Rural, City Populations 1950-2020: The 1982 Assessment". Analyse exécutée par PADCO.

TABEAU A.3
POPULATION URBAINE EN AFRIQUE
1950, 1985, 2020, (000s)

Région	1950 Population Urbaine		1985 Population Urbaine		2020 Population Urbaine		Accroissement Global Population Urbaine		Change- ment %
	(000s)	Pourcent	(000s)	Pourcent	(000s)	Pourcent	1950-85	1985-2020	
Pays développés	445,669	53.4	849,061	72.4	1,157,436	84.0	403,392	308,375	(23.0)
Pays sous-développés	289,563	17.3	1,164,264	31.7	3,496,064	54.4	874,701	2,331,800	166.0
Totale Afrique	32,899	14.8	177,402	32.0	821,471	55.2	144,503	644,069	345.0
Afrique de l'Est	3,158	5.3	30,299	18.9	211,014	44.1	27,141	180,715	566.0
Afrique Centrale	4,198	14.5	24,551	39.3	108,074	65.4	20,353	83,523	301.0
Afrique du Nord	12,667	24.5	59,592	47.7	191,101	69.8	46,925	131,509	180.0
Afrique du Sud *	6,540	37.8	19,359	52.0	59,614	71.3	12,819	40,255	214.0
Afrique de l'Ouest	6,336	9.8	43,601	25.9	251,668	51.5	37,265	208,067	458.0

* L'Afrique du Sud représente 98 % de la population de la région en 1950, 93.5 % en 1985, et 89 % en 2020.

SOURCES: Documentation des Nations Unies: "Estimates of Urban, Rural, City Populations 1950-2020: The 1982 Assessment". Analyse exécutée par PADCO.

TABLEAU A.5
PROJECTION DE L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE FAMILLES PAUVRES
EN REGION URBAINE ET RURALE, 1975-2000¹

Région	1975	Accroissement ou Réduction	1980	Accroissement ou Réduction	1990	Accroissement ou Réduction	2000	
Familles Pauvres - Région Urbaine (mille)								
Afrique de l'Est	1,039	+330.5	1,369	+1,175	+2,544.5	+2,158.5	4,703	6.2
Afrique de l'Ouest	1,072	+333	1,405	+861	2,266	+961	3,227	4.5
Familles Pauvres - Région Rurale (mille)								
Afrique de l'Est	5,902.5	+555.5	6,458	+1,100	7,558	+1,067	8,625	1.5
Afrique de l'Ouest	2,670	+268	2,938	+450	2,488	+250	2,238	-1.0

¹Basé sur l'estimation des revenus réels, projection jusqu'à l'année 2000, utilisant le taux d'accroissement moyen indiqué dans les rapports des Nations Unies et de la Banque Mondiale. Les familles pauvres en 1975 sont ici définies comme vivant dans la pauvreté absolue en région rurale à l'exception du Salvador et de la Jamaïque et les régions urbaines de l'Asie de l'Est, Malawi, Zambie, et Egypte. Dans tous les autres cas de pauvreté absolue, le nombre de familles est peu important en comparaison du nombre de familles considéré, ceci indique que les familles à pauvreté relative appartiennent bien au groupe cible. Les Indicateurs entre pauvreté absolue et relative ont été maintenus constants entre les années 1975 et 2000. Cette projection est basée sur une distribution de revenus stables.

SOURCES: "Poverty." Poverty and Basic Needs Series, Banque Mondiale, septembre 1980, p.3.

TABLEAU A.4
METROPOLES AFRICAINES
POPULATION ESTIMATION ET PROJECTION
(1980-2000)

Pays	Ville	Personnes (000s)		Taux Moyen de Croissance Annuelle
		1980	2000	
Algérie	Algier	2,090	5,090	4.3%
Angola	Luanda	1,030	3,170	5.5%
Caméroun	Douala	526	1,490	5.1%
Côte d'Ivoire	Abidjan	685	1,800	4.7%
Egypte, Rép. Arabe	Cario-Giza-Imbaba	6,900	11,130	2.3%
Ethiopie	Addis Ababa	1,270	2,960	4.1%
Kenya	Nairobi	920	3,220	6.1%
Madagascar	Antanarivo	500	1,280	4.6%
Maroc	Casablanca	2,220	4,490	3.4%
Mozambique	Maputo	780	2,680	6.1%
Nigeria	Lagos	2,790	8,340	5.4%
Sénégal	Dakar	980	2,270	4.1%
Soudan	Khartoum	1,170	2,790	4.2%
Tanzanie	Dar-Es-Salaam	870	3,430	6.8%
Tunisie	Tunis	1,090	2,200	3.4%
Ouganda	Kampala	480	1,260	4.7%
Zaïre	Kinshasa	2,200	5,040	4.0%
	Kananga	1,109	3,283	5.3%
Zambie	Lusaka	530	1,820	6.1%
Zimbabwe	Harare	610	1,850	5.4%

SOURCES: Rapport des Nations Unies, 1985: "Accroissement moyen - population exprimée en unité de mille pour les agglomérations de plus de 500,000 en 1980.

TABLEAU A.6
DISTRIBUTION DU PIB EN 1985

PAYS	Totale et Pourcentage des Parts du PIB en 1985 (en millions de dollars)									PIB par Habitant Alloué au Rural (Agriculture) et Non-Rural (Services, Produits Manufacturés, Industries)		
	Totale PIB	Agriculture		Services		Produits Manufacturés		Industries (net des produits manufacturés)		Totale PIB per capita	Rural (Ag) per capita	Non-Rural per capita
		Totale	%	Totale	%	Totale	%	Totale	%			
Burundi	970	592	61	233	24	13.1	1.4	132	13.7	206	128	4,024
Rwanda	1,710	770	45	581	34	57.5	3.4	302	17.6	285	135	3,135
Ouganda
Burkina Faso	930	419	45	307	33	0.0	0.0	205	22.0*	118	58	809
Malawi	970	369	38	427	44	0.0	0.0	184	19.0*	139	60	728
Tanzanie	5,600	3,248	58	1,848	33	22.4	0.4	426	7.6	252	170	739
Ethiopie	4,230	1,861	44	1,650	39	0.0	0.0	677	16.0*	100	52	367
Niger	1,580	743	47	585	37	10.1	0.6	243	15.4	247	137	872
Lesotho	260	173
Mozambique	3,230	1,131	35	1,712	53	0.0	0.0	355	11.0*	234	101	788
Mali	1,100	550	50	407	37	10.0	0.9	133	12.1	147	92	367
Kenya	5,020	1,556	31	2,460	49	130.5	2.6	873	17.4	246	95	849
Botswana	830	50	6	382	46	32.5	3.9	374	45.1	755	57	3,584
Madagascar	2,343	983	42	983	42	0.0	0.0	374	16.0*	229	122	634
Soudan	6,930	1,802	26	3,950	57	112.3	1.6	1,135	16.4	316	104	1,130
Guinée	1,980	792	40	752	38	8.7	0.4	427	21.6	319	164	871
Togo	700	210	30	329	47	11.8	1.7	156	22.3	233	91	720
Angola
Sierra Leone	1,190	524	44	500	42	10.0	0.8	157	13.2	322	189	720
Zimbabwe	4,530	589	13	1,993	44	564.9	12.5	1,383	30.5	539	96	1,738

TABLEAU A.6, suite	Totale	Agriculture		Services		Produits Manufacturés		Industries (net des produits manufacturés)		Totale PIB	Rural (Ag)	Non-Rural
		PIB	Totale	%	Totale	%	Totale	%	Totale			
PAYS												
Tchad
Nigeria	75,300	27,108	36	24,096	32	2,168.6	2.9	21,927	29.1	755	388	1,611
Mauritanie	600	174	29	282	47	0.0	0.0	150	25.0*	353	148	820
Ghana	4,860	1,993	41	2,090	43	80.2	1.7	649	13.4	383	231	694
Somalie	2,320	1,346	58	789	34	12.5	0.5	196	8.5	430	378	543
Bénin	960	461	48	346	36	6.1	0.6	147	15.4	240	177	357
Sénégal	2,560	486	19	1,331	52	133.6	5.2	609	23.8	388	115	873
Libéria	1,000	370	37	360	36	14.0	1.4	266	26.6	455	267	786
Zaire	4,810	1,491	31	1,732	36	16.4	0.3	1,619	33.7	157	80	282
Rép. Pop. du Congo	2,160	173	8	821	38	70.0	3.2	1,096	50.8	1,137	152	2,615
Caméroun	7,940	1,667	21	3,335	42	352.5	4.4	2,585	32.6	778	282	1,464
Algérie	58,180	4,654	8	25,017	43	3,071.9	5.3	24,854	42.7	2,657	373	5,622
Maroc	11,850	2,113	18	5,925	50	644.6	5.4	3,147	26.6	541	174	1,008
Côte d'Ivoire	5,220	1,879	36	1,984	38	230.7	4.4	1,126	21.6	517	338	735
Rép. Centrafricaine	610	238	39	250	41	9.8	1.6	112	18.4	235	166	318
Egypte, Rép. Arabe	30,550	6,110	20	14,970	49	0.0	0.0	9,471	31.0*	630	233	1,095
Zambie	2,330	326	14	1,072	46	199.9	8.6	709	30.4	348	94	616
Ile Maurice	890	134	15	498	56	51.6	5.8	206	23.2	890	290	1,401
Tunisie	7,240	1,231	17	3,548	49	344.6	4.8	2,117	29.2	1,020	394	1,511
Libye	25,420	1,017	4	9,914	39	724.5	2.9	13,765	54.2	6,689	669	10,703
TOTALES	288,900	69,180	24	117,459	41	9,115.3	3.0	93,145.7	32.0	--	175**	1,269**

* Pays dont les données pour Produits Manufacturés ne sont pas connues pour l'année 1985.

** Libye n'est pas incluse dans cette liste.

SOURCES: Rapport: "World Development Report 1987, World Bank 1987. Analyse exécutée par PADCO. Documentation des Nations Unies, 1985: "Estimates of Urban, Rural, City Populations 1950-2020 - The 1982 Assessment". Analyse exécutée par PADCO.

TABLEAU A.7
ACCROISSEMENT NET PAR CATEGORIE DE LA POPULATION ACTIVE
1985 A 2000

	Personnes Actives (Millions) 1985	Population Totale (Pourcent.) 1985	Personnes Actives (Millions) 2000	Population Totale (Pourcent.) 1985	Personnes Actives Accroissement Net 1985 à 2000
Catégorie A.1 (PNB/personne moins de \$350)					
Ethiopie	21.573	51	29.900	45	8.327
Burkina Faso	3.476	44	4.818	46	1.342
Mali	3.75	50	5.592	44	1.842
Mozambique	7.038	51	—	—	—
Malawi	3.29	47	4.835	42	1.545
Zaire	15.606	51	22.602	48	6.996
Burundi	2.444	52	3.488	48	1.044
Togo	1.5	50	2.172	46	0.672
Madagascar	5.202	51	7.317	47	2.115
Niger	3.264	51	4.797	49	1.533
Bénin	1.96	49	2.839	43	0.879
Rép. Centrafricaine	1.43	55	1.869	50	0.439
Rwanda	2.94	49	4.514	45	1.574
Somalie	2.862	53	3.685	55	0.823
Kenya	9.18	45	15.832	41	6.652
Tanzanie	11.1	50	17.293	44	6.193
Soudan	11.388	52	18.002	55	6.614
Guinée	3.224	52	4.213	47	0.989
Sierra Leone	2.035	55	2.507	52	0.472
TOTAL	113.262		156.276		50.052
Catégorie A.2 (PNB/personne plus de \$351, moins de \$510)					
Sénégal	3.432	52	4.687	48	1.255
Ghana	6.096	48	9.360	41	3.264
Zambie	3.216	48	5.388	48	2.172
Tchad	2.75	55	3.756	51	1.006
Ouganda	7.644	52	11.909	45	4.265
Mauritanie	0.901	53	1.424	11	0.523

TABLEAU A.7, suite	Personnes Actives (Millions) 1985	Population Totale (Pourcent.) 1985	Personnes Actives (Millions) 2000	Population Totale (Pourcent.) 1985	Personnes Actives Accroissement Net 1985 à 2000
Lesotho	0.78	52	1.065	47	0.285
Libéria	1.144	52	1.706	47	0.562
TOTAL	25.963		39.296		13.333
Catégorie B (PNB/personne plus de \$511, moins de \$990)					
Maroc	11.388	52	18.002	61	6.614
Côte d'Ivoire	5.454	54	8.015	50	2.561
Zimbabwe	3.78	45	5.889	39	2.109
Nigeria	48.853	49	75.010	46	26.157
Caméroun	5.1	50	7.069	47	1.969
Botswana	0.528	48	0.872	45	0.344
TOTAL	75.103		114.858		39.755
Catégorie C (PNB/personne plus de \$991)					
Ile Maurice	0.63	63	0.860	66	0.230
Rép. Pop. du Congo	0.969	51	1.343	51	0.374
Tunisie	3.976	56	6.016	64	2.040
Algérie	10.731	49	18.506	55	7.775
Libye	1.9	50	3.183	52	1.283
Angola	4.576	52	6.250	47	1.674
TOTAL	22.782		36.159		13.377
GRAND TOTAL TOUS PAYS	237.11		346.589		116.517
<p>NOTES: 1. Données non-existantes pour les pays d'une population de moins d'un million en 1985. 2. Année 2000 - Pourcentage des personnes actives, donnée basée sur le rapport "UN Prospects of World Urbanization, 1987" avec augmentation moyenne pour l'actualisation des données. 3. Estimations et projections des personnes actives basées sur "1987 World Development Report", Banque Mondiale. Analyse exécutée par PADCO.</p>					